



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ELECTIVE PROCES-VERBAL

SAMEDI 21 JUIN 2025 à 09h30
LE GARRIC – Cap Découverte (Maison de la Musique)

Les membres de la LIGUE REGIONALE D'OCCITANIE DE BASKET-BALL, Association régie par la loi du 1er juillet 1901, dont le siège est sis 36, Avenue de l'Hers – 31500 TOULOUSE, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Elective à Le Garric sis Cap Découverte – Maison de la Musique, sur convocation du Président et de la Secrétaire Générale.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE MATIN

Il est établi une feuille de présence signée par les membres présents ou représentés et entrant en séance.

Associations présentes ou représentées :

OCC0009002 - UN. OL. DE PAMIERIS	OCC0009003 - COQUELICOT LEZATOIS
OCC0009004 - STADE LAVELANETIEN BASKET	OCC0009006 - LE COQ CARLANAIS
OCC0009007 - U.A. SAVERDUNOISE BASKET	OCC0009012 - BASKET CLUB VARILHOIS
OCC0009015 - SAINT GIRONS BASKET CLUB	OCC0009022 - PAYS DE FOIX BASKET
OCC0009056 - MAZERES BASKET CLUB	OCC0030002 - A SUMENOLE SPORT EDUCATION
OCC0030003 - ENTENTE METAUX ET SSP TAMARIS	OCC0030007 - VERGEZE BASKET CLUB
OCC0030012 - NIMES BASKET	OCC0030013 - MILHAUD GENERAC UCHAUD NIMES GARD BASKET-BALL
OCC0030021 - BASKET CLUB SPIRIPONTAIN	OCC0030022 - BESSEGES BASKET CLUB
OCC0030026 - E ABC JSA ALES	OCC0030031 - CONNAUX MISTRAL CLUB
OCC0030042 - UZES BASKET CLUB	OCC0030057 - ASSOCIATION BASKET LES VANS
OCC0031003 - E.S. TOULOUSE CASSELDIT	OCC0031005 - ASTRO BASKET CLUB
OCC0031007 - TLSE CHEMINOTS MARENGO SP	OCC0031008 - TOAC BASKET
OCC0031009 - BLAGNAC OCCITANIE BASKET CLUB	OCC0031012 - UNION SPORTIVE AUSSONNAISE
OCC0031013 - BESSIERES BUZET BASKET CLUB (3BC)	OCC0031017 - BRUGUIERES BASKET CLUB
OCC0031019 - ABB CORNEBARRIEU	OCC0031020 - MJC CASTANET TOLOSAN
OCC0031021 - U.S. COLOMIERS BASKET	OCC0031022 - J.S.C BASKET
OCC0031023 - RACING CLUB EAUNES BASKET	OCC0031024 - FROUZINS ATHLETIC CLUB
OCC0031026 - B. LABEGE AUZEVILLE CLUB	OCC0031029 - BCLM
OCC0031031 - AVENIR MURETAIN	OCC0031032 - UNION SPORTIVE PIBRACAISE
OCC0031034 - US RAMONVILLE BASKET	OCC0031035 - NORD EST TOULOUSAIN BC
OCC0031036 - SAINT JORY BASKET	OCC0031039 - AS TOURNEFEUILLE
OCC0031040 - VACQUIERS BOULOC BASKET	OCC0031042 - BASKET CLUB VERFEILLOIS
OCC0031050 - POINTIS DE RIVIERE SPORTS	OCC0031051 - B. COMMINGES SALIES DU SALAT
OCC0031054 - NOE CARBONNE BASKET	OCC0031057 - CARAMAN BASKET CLUB
OCC0031058 - RACING PORTET BASKET	OCC0031059 - AS LABARTHE SUR LEZE
OCC0031063 - BASKET CLUB QUINT FONSEGRIVES	OCC0031064 - BASKET CLUB FOUSSERETOIS
OCC0031065 - BASKET REVEL SAINT-FERREOL	OCC0031066 - BASKET CLUB DE ROQUETTES
OCC0031068 - MONTASTRUC BASKET CLUB	OCC0031069 - BASKET CLUB LEGUEVINOIS
OCC0031071 - TOULOUSE LARDENNE BASKET	OCC0031073 - STADE TOULOUSAIN BASKETBALL
OCC0031074 - LAUNAGUET BASKET CLUB	OCC0031075 - BASKET LAURAGAIS
OCC0031076 - TOULOUSE METROPOLE BASKET	OCC0031081 - BASKET AMPLITUDE
OCC0031086 - OUEST TOULOUSAIN BASKET	OCC0031089 - BASKET MERVILLOIS
OCC0032014 - ETOILE SPORTIVE GIMONTOISE BB	OCC0032016 - BASKET CLUB L'ISLOIS
OCC0032028 - RALLIEMENT PUYCASQUIER	OCC0032031 - ETOILE SPORTIVE ROMEVIENNE
OCC0032033 - VALENCE CONDOM GERS BASKET	OCC0032038 - BASKET ELUSA CLUB
OCC0032042 - AS MONTALTAISE	OCC0032056 - BAS ARMAGNAC BASKET CLUB
OCC0032061 - US BASKET L'ISLE JOURDAIN	OCC0032062 - AVENIR CASTERA REJAUMONT
OCC0034002 - ASPTT MONTPELLIER	OCC0034003 - AS CHEMINOTS BEZIERS BASKET
OCC0034005 - AGDE BASKET	OCC0034006 - BASKET LATTES MONTPELLIER
OCC0034007 - PICPOUL CLUB DE PINET	OCC0034012 - FO PISCENOIS
OCC0034020 - CASTELNAU BASKET	OCC0034021 - FRONTIGNAN LA PEYRADE BASKET
OCC0034025 - LE CRES BASKET	OCC0034028 - ST GELY BASKETBALL
OCC0034034 - MONTPELLIER BASKET MOSSON	OCC0034045 - LA CROIX D'ARGENT B MONTPELLIER
OCC0034048 - LODEVE BASKET CLUB	OCC0034058 - MAUGUIO BASKET
OCC0034059 - ASSOCIATION BASKET SAUVIAN SERIGNAN LITTORAL	OCC0034060 - ASSOCIATION SPORTIVE SERVIAN BASKET
OCC0034061 - BASKET CLUB FABREGUES	OCC0034064 - ST ANDRE BASKET COEUR D HERAULT
OCC0034066 - PEROLS BASKET	OCC0034075 - BASKET PAYS DE LUNEL

OCC0034076 - BASKET CLUB FLORENSAC	OCC0065007 - UA LALOUBERE
OCC0065008 - ASC AUREILHAN	OCC0065009 - BASKET CLUB OSSUNOIS
OCC0065010 - TARBES UNION BASKET 65	OCC0065013 - SEMEAC OLYMPIQUE
OCC0065021 - JUILLAN BASKET	OCC0081002 - BASKET CLUB CUNAC LESCURE
OCC0081009 - BRIATEXTE BASKET CLUB	OCC0081013 - UNION SPORTIVE CARMAUX
OCC0081014 - CASTRES BASKET CLUB	OCC0081015 - AS DU BASKET GAILLACOIS
OCC0081016 - SC GRAULHET	OCC0081019 - BASKET CLUB LAVAUR
OCC0081020 - BASKET CLUB MAZAMET AUSSILLON	OCC0081022 - BASKET CLUB ROQUECOURBE
OCC0081023 - ESPERANCE SPORTIVE REALMONT	OCC0081027 - LE SEQUESTRE BASKET CLUB
OCC0081037 - ALBI BASKET 81	OCC0081039 - BASKET CLUB SAINT SULPICE
OCC0081052 - MARSSAC BASKET CLUB	OCC1166006 - PERPIGNAN BASKET CATALAN
OCC1166012 - SO CARCASSONNE	OCC1166013 - SO COURSAN - Gd NARBONNE
OCC1166016 - TOULOUGES BASKET ASSOCIATION 3X3	OCC1166017 - LEZI BASKET
OCC1166018 - BC NARBONNE MEDITERRANEE	OCC1166024 - BO CASTELNAUDARY
OCC1166032 - BC SUD MINERVOIS	OCC1166504 - CABESTANY O C B
OCC1166507 - AL ILLIBERIENNE B	OCC1166512 - BC RIVESALTES
OCC1166513 - ST CYPRIEN SB	OCC1166516 - CANET RBC
OCC1166529 - BC THUIRINOIS	OCC1166542 - Ent. VALLESPYR B
OCC1166548 - SALSes LE CHATEAU BC	OCC1166560 - TOULOUGES BA
OCC1248002 - BASKET EN SEGALA	OCC1248003 - AO BOZOULS BASKET
OCC1248004 - AVEYRON LOT BASKET ASS.	OCC1248008 - ES DES SERENES
OCC1248009 - SO MILLAU	OCC1248010 - BASKET CLUB RIEUPEYROUSAIN
OCC1248016 - RIGNAC BASKET CLUB	OCC1248017 - BASKET CLUB D'OLEMPS
OCC1248020 - LUC PRIMAUBE BASKET	OCC1248030 - ONET BASKET CLUB
OCC1248035 - BASKET BALL LAISSAGAIS	OCC1248037 - RODEZ BASKET AVEYRON
OCC1248042 - BASKET BALL NAUCELLOIS	OCC1248054 - CLUB BASKET VALLON
OCC1248503 - BASKET CAUSSES MENDOIS	OCC4682003 - CAHORSAUZET BASKET
OCC4682009 - PRAYSSAC BASKET CLUB	OCC4682011 - MONTCUQ BASKET
OCC4682022 - PRADINES LOT BASKET	OCC4682032 - BASKET CLUB BASTIDIEN
OCC4682503 - SA CAUSSADE	OCC4682507 - MOISSAC CASTELSARRASIN BB
OCC4682509 - MONTAUBAN BASKET CLUB	OCC4682511 - BC MONTPEZAT DE QUERCY
OCC4682514 - ST NAUPHARY ACO	OCC4682516 - VAZERAC SUD QUERCY BASKET
OCC4682521 - BLEUETS DE GRISOLLES	OCC4682535 - MONTECH BASKET BALL

Soit 160 associations présentes ou représentées.

Associations absentes :

OCC0030005 - SAINT GILLES BASKET CLUB	OCC0030006 - BAGNOLS MARCOULE BASKET BALL
OCC0030009 - BC LES KANGOUROUS ST JEANNAIS	OCC0030019 - BASKET CLUB ST VICTOR
OCC0030025 - AS SALINDROISE	OCC0030029 - ASCL SAINT CHRISTOL LEZ ALES
OCC0030032 - BASKET CLUB CIGALOIS	OCC0030033 - LITTORAL CAMARGUE BASKET
OCC0030035 - ASSOCIATION QUISSACOISE de BASKET	OCC0030036 - BELLEGARDE CLUB OMNISPORT
OCC0030037 - GARONS BASKET	OCC0030051 - SAINT JULIEN LES ROSIERS BASKET-BALL
OCC0030054 - Association RAIA	OCC0030063 - BASKET CLUB VIDOURLE GALLARGUES
OCC0030064 - BASKET CLUB DE LA VAUNAGE	OCC0030084 - ASSOCIATION SPORTIVE VAUVERT BASKET
OCC0031014 - BLAGNAC BASKET CLUB	OCC0031015 - PINSAGUEL BASKET CLUB
OCC0031018 - AURIGNAC BASKET CLUB	OCC0031025 - GRATENTOUR BASKET 31
OCC0031028 - ASC AVENIR SPORTIF CAZERIEN BASKET	OCC0031037 - SAINT LYS OLYMPIQUE BASKET
OCC0031038 - BASKET SAINT ORENS	OCC0031043 - TIGER'S VILLENEUVE-TOLOSANE SEYSSSES
OCC0031044 - UNION SPORTIVE AUTERIVE	OCC0031047 - VOLVESTRE BASKET CLUB
OCC0031052 - BASKET BRAX	OCC0031053 - ASSOCIATION TOULOUSERIE
OCC0031056 - AS SAINT GAUDENS B.C.	OCC0031061 - VILLEMUR BASKET CLUB
OCC0031062 - CASTELBALL CITY	OCC0031070 - FENOUILLET BASKET CLUB
OCC0031072 - CASTELGINEST BASKET CLUB 31	OCC0031079 - AS AYGUESVIVOISE
OCC0031090 - FR LAVERNOSE LACASSE	OCC0031120 - MONTREJEAU PYRENEES BASKET
OCC0032002 - AUCH BASKET CLUB	OCC0032007 - BASKET UNION CAUSSENSOIS
OCC0032011 - J.A. CONDOMOISE	OCC0032012 - BASKET CLUB COURRENSANAIS
OCC0032015 - AMICALE LAIQUE GONDRINOISE	OCC0032017 - SA JEGUN
OCC0032021 - ES MAS D'AUVIGNON SAINT-PUY	OCC0032022 - BASKET CLUB MAUVEZINOIS
OCC0032023 - BASKET CLUB DU MIRANDAIS	OCC0032027 - BASKET CLUB FLEURANCE-PRECHAC
OCC0032030 - ENTENTE BARRAN RIGUEPEU	OCC0032045 - UA VICOISE BASKETBALL
OCC0032046 - US SEMPESSEIROISE	OCC0032048 - BASKET CLUB CASTILLON DEBATS
OCC0032051 - JS RISCLOISE BASKET	OCC0032057 - AUZAN BASKET CLUB
OCC0032090 - REBOND GASCON BASKET 32 NOGARO	OCC0034008 - SPORT CLUB DE SETE BASKET
OCC0034010 - ETOILE SPORTIVE PAULHAN BASKET	OCC0034015 - CLUB ATHLETIQUE BASKET BEDARIEUX
OCC0034027 - MEZE LOUPIAN BASKET ASSOCIATION	OCC0034033 - MSL OLONZAC
OCC0034035 - ASSOCIATION P.S.C POMPIGNANE SPORT ET CULTURE	OCC0034036 - BC MONTADY
OCC0034039 - LES LOUPS DU PIC OCCIDENTAL BASKET	OCC0034046 - GRANDE MOTTE BASKET
OCC0034049 - JUVIGNAC BASKET ASSOCIATION	OCC0034056 - PALAVAS BASKET CLUB
OCC0034062 - SJVBA ST JEAN DE VEDAS BASKET	OCC0034065 - BASKET BALL LUNEL VIEL
OCC0034068 - CLAPIERS BASKET BALL	OCC0034072 - MONTPELLIER UNIVERSITE CLUB
OCC0065002 - VIC PYRENEES BASKET	OCC0065004 - US MONLEONNAISE
OCC0065005 - BASKET CLUB LOURDAIS	OCC0065006 - IBOS SPORTS LOISIRS
OCC0065011 - STADE BAGNERAIS BASKET	OCC0065012 - BASKET CLUB DU LAVEDAN

OCC0065015 - JA BORDERES	OCC0065018 - SO MAUBOURGUET
OCC0065020 - TARBES GESPE BIGORRE	OCC0065023 - LANNEMEZAN BASKET CLUB
OCC0065024 - BASKET CLUB POUYASTRUC	OCC0065026 - BARBAZAN BASKET CLUB
OCC0081018 - LACROUZETTE SIDOBRE BASKET	OCC0081021 - BASKET CLUB PAYS RABASTINOIS
OCC0081024 - SAINT BENOIT BASKET CLUB	OCC0081029 - BC VIELMUR SEMAENS
OCC0081032 - DRAGONS BASKET CLUB SALVAGNAC	OCC0081035 - ENT. ARTHES ST JUERY BB
OCC0081041 - BRASSAC BASKET CLUB - MJC	OCC0081043 - BASKET DAMIATTE SAINT PAUL
OCC0081044 - BASKET CLUB COMMUNAUTE DE COMMUNES DES MONTS D'ALBAN ET DU VILLEFRANCHOIS	OCC0081047 - BASKET CLUB DES MONTS DE LACAUNE
OCC0081051 - TARN DADOU BASKET CLUB L'ISLOIS	OCC0081541 - TARN IMPULSION BASKET-BALL LAGRAVE
OCC1166010 - BASKET CLUB LIMOUXIN	OCC1166014 - TESA JOVENTUT
OCC1166015 - BASKET CLUB DES ALBERES	OCC1166019 - PIA CLAIRA BASKET
OCC1166030 - SAS SIGEAN	OCC1166502 - BAGES BC DES ASPRES
OCC1166509 - Ent. SALANQUE BC	OCC1166518 - ST ESTEVE BC
OCC1166521 - PRADES CONFLIENT B	OCC1166525 - ILLE BASKET
OCC1166539 - BO SALEILLEN	OCC1166544 - COTE VERMEILLE AB
OCC1248007 - BASKET CLUB BASSIN HOULLER	OCC1248012 - MARTIEL VILLENEUVE VILLEFRANCHE BASKETBALL 12
OCC1248040 - BASKET CLUB DES LACS	OCC1248044 - BASKET CLUB ST AFRICAIN
OCC1248045 - As. BASKET CLUB DRUELLE	OCC1248048 - AVEYRON BASKETBALL ACADEMIE
OCC1248050 - SAINT GENIEZ BASKET	OCC1248063 - GOUTRENS BASKET CLUB
OCC4682007 - ESPERE - BASKET	OCC4682027 - BASKET CLUB LALBENQUE
OCC4682034 - SALVIAC BASKET CLUB	OCC4682504 - BASKET CLUB GOLFECHOIS
OCC4682512 - GIMBELET BASKET CLUB	OCC4682515 - AMICALE LAIQUE ST NICOLAS BASKET
OCC4682519 - AS ST PORQUIER	OCC4682525 - LABASTIDE DU TEMPLE BASKET

Soit 120 associations absentes.



L'Assemblée est présidée par Monsieur Jean-Jacques DESSAINT, Président de la Ligue Régionale d'Occitanie de Basketball.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

Ouverture de l'Assemblée Générale Ordinaire Elective

- Ratification du PV de la dernière AG du 22 juin 2024 à Le Garric
- Parole aux représentants des collectivités locales
- Intervention du Trésorier de la FFBB, Thierry DUDIT

de compétence de l'**Assemblée Générale Ordinaire** :

- Approbation du rapport moral et d'activités,
- Approbation du rapport financier et des comptes de l'exercice clos,
- Approbation du budget prévisionnel 2025/2026,

Académie du Basket

Pause repas

de compétence de l'**Assemblée Générale Ordinaire et Elective** :

- Ouverture de l'Assemblée Générale Elective
- Ad-Hoc : élection délégués fédéraux pour le mandat du 22 juin 2025 au 15 juillet 2026
- Election aux postes vacants des membres du Comité Directeur Régional – mandat 2024/2028

de compétence de l'**Assemblée Générale Ordinaire** :

- Présentation du projet immobilier situé au 36 Avenue de l'Hers à Toulouse

de compétence de l'**Assemblée Générale Ordinaire Elective** :

- Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités,
- Allocutions de clôture de l'Assemblée Générale Ordinaire Elective.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été mis à la disposition des membres dans les délais.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.
Puis, le Président déclare la discussion ouverte.



RAPPORT DE LA COMMISSION DE VERIFICATION DES POUVOIRS

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport sur la vérification des pouvoirs.

Conformément aux dispositions des statuts, l'Assemblée Générale, pour délibérer valablement, doit être composée de délégués des associations agréées représentant la moitié au moins du nombre des voix dont disposent toutes les associations de la Ligue.

Ce nombre est de : **44 411**

Le quorum exigible est de : **22 206**

Le nombre de voix effectivement présentes ou représentées est de **32 990**.

Le quorum étant atteint, la Commission de vérification des pouvoirs déclare valable les délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire Elective.

Jean CALVET

Président de la Commission Régionale Electorale



Un club est arrivé en retard (Auch Basket Club), mais il ne dispose pas de son code d'accès pour les votes. Il lui sera remis après l'émargement de la pause repas (décision de la C.R. Electorale).



Allocution d'ouverture du Président

« Mesdames et Messieurs,

Chers amis du basketball, Mesdames et messieurs les présidents des clubs de l'Occitanie basketball je voudrais prendre un moment pour rendre hommage à ceux que nous avons perdus cette saison dans le monde du basket, et en particulier au sein de notre communauté basket Occitan. Leurs contributions et leur passion pour notre sport ont laissé une empreinte indélébile. Nous leur rendons hommage et exprimons nos plus sincères condoléances à leurs familles et à leurs proches. Que leur mémoire continue d'inspirer notre engagement et notre amour pour le basketball.

Merci de bien vouloir respecter une minute de silence.

C'est avec une immense fierté et une grande satisfaction que je prends la parole aujourd'hui, en tant que Président de la Ligue Occitanie de Basket, pour vous présenter le bilan de l'année écoulée.

Il y a un an, à la même époque, nous étions à quelques jours de l'ouverture des Jeux Olympiques, tous animés par une grande impatience à l'idée de voir nos équipes de France entrer en lice. Cette attente passionnée a été largement récompensée par les résultats remarquables obtenus, aussi bien en basket 5x5 qu'en 3x3, où nos athlètes ont su porter haut les couleurs de la France. Ces médailles olympiques sont une immense fierté pour notre sport et une formidable source d'inspiration pour l'ensemble de notre communauté, du plus jeune licencié aux acteurs les plus engagés du territoire.

Parmi les grandes réussites de cette saison, je tiens à souligner la poursuite active de notre mission de formation sur l'ensemble du territoire occitan. Le développement des compétences, tant chez les éducateurs que chez les encadrants, demeure une priorité essentielle pour la Ligue.

Ainsi, cinq sessions du BPJEPS spécialité "Éducateur sportif" mention "Basketball" ont été menées à bien cette saison, en lien avec le CFA de la FFBB, sur les sites de Nîmes, Mauguio, Toulouges et Tarbes, et en partenariat avec le CREPS, pour la session organisée avec le CFA Occitanie Sport Animation à Toulouse.

Nous avons également pu ouvrir deux sessions du CPMS (Certificat de Chargé de Promotion et Marketing Sportif) à Toulouse et Montpellier, toutes deux rattachées au CFA de la FFBB. Ces dispositifs renforcent notre volonté de structurer et professionnaliser notre réseau en accompagnant les futurs acteurs du développement et de la communication dans nos clubs et nos structures.

Dans cette dynamique positive, nous nous projetons dès à présent vers la saison prochaine avec ambition et continuité. L'ensemble de nos formations sera désormais porté en partenariat avec le CFA de la FFBB, ce qui témoigne de la qualité du travail engagé et de la confiance mutuelle entre nos structures.

Nous avons également pour objectif d'ouvrir une ou plusieurs sessions du CDSSA (Certificat de Développement de Structures Sportives et Associatives), afin de renforcer les compétences en gestion, structuration et développement stratégique au sein de nos clubs. Ce nouveau dispositif viendra enrichir notre offre de formation et accompagner au mieux les dirigeants et acteurs du territoire dans leurs missions quotidiennes.

Notre engagement en faveur de la performance et du développement des jeunes talents s'est également illustré cette saison à travers le travail mené au sein des pôles espoirs de Toulouse et Montpellier. Une fois de plus, ces structures ont démontré toute leur efficacité et leur exigence. Quatre de nos polistes ont été détectés et rejoindront le Pôle France dès la rentrée prochaine, preuve de la qualité de la formation dispensée.

L'ensemble des autres joueurs et joueuses en sortie de pôle pourront, quant à eux, intégrer des centres de formation, et poursuivre leur progression dans des structures de haut niveau. Cette réussite collective s'est traduite sportivement par la qualification de nos deux équipes U15 pour les finales nationales, qui se sont déroulées à Eaubonne, une fierté pour notre territoire.

Je tiens à remercier chaleureusement les staffs des deux pôles pour leur professionnalisme, leur investissement et leur accompagnement au quotidien auprès de ces jeunes prometteurs.

Dans le cadre de la formation, nous avons également une grande satisfaction concernant la formation de nos arbitres. Deux d'entre eux, pur produit occitan, ont été accompagnés tout au long de la saison et intègrent désormais la filière fédérale en cette fin de saison, une belle réussite pour notre région.

Le travail mené par les clubs a également été récompensé : grâce à la mobilisation conjointe des clubs et des comités, nous avons pu augmenter notre réservoir d'arbitres régionaux. Cette progression nous permet de couvrir un plus grand nombre de rencontres que lors de la saison précédente, assurant ainsi une meilleure qualité et une meilleure organisation de nos compétitions. Ce résultat est la preuve concrète de l'engagement collectif des clubs et des comités de l'Occitanie. Par ailleurs, concernant les Officiels de Table de Marque (OTM), deux stagiaires qui ont été proposés pour officier au niveau Haut Niveau (HN) ont obtenu leur validation et officieront la saison prochaine à ce niveau exigeant, témoignant de la montée en compétence de notre encadrement technique.

Au moment où je vous parle, toutes nos compétitions sont désormais achevées, et certains formats de jeu nous ont tenu en haleine jusqu'à la toute dernière seconde de la saison. La qualité et l'intensité des rencontres témoignent clairement de l'investissement constant des clubs tout au long de l'année, qui œuvrent avec rigueur et passion pour performer à ce niveau régional.

Je tiens à adresser mes félicitations chaleureuses à toutes les structures qui ont su s'imposer lors des différentes finales, récompensant ainsi leur travail, leur détermination et leur esprit collectif.

L'an dernier, j'évoquais déjà dans mes propos la question des incivilités. Malheureusement, cette saison encore, notre activité a été fortement touchée par ces comportements inacceptables, qui prennent une place de plus en plus préoccupante dans nos gymnases. Face à cette réalité, il est impératif que nous poursuivions un travail collectif – Ligue, comités et clubs – pour lutter activement contre ces dérives. Cela passe par la prévention, l'éducation, la fermeté, mais surtout par une mobilisation de tous à chaque niveau de notre organisation.

Avant de conclure, je tiens à adresser mes remerciements les plus sincères à toutes celles et ceux qui font vivre notre sport au quotidien.

Merci aux bénévoles, piliers de nos clubs et de nos comités, pour leur dévouement sans faille. Merci aux clubs pour leur engagement sur le terrain et leur capacité à faire rayonner le basketball dans toutes les dimensions, sportives, éducatives et citoyennes. Merci aux comités départementaux pour leur travail de proximité et leur soutien indispensable au développement local. Merci également à tous les nouveaux élus de la Ligue, qui m'ont apporté leur soutien tout au long de cette saison et ont pleinement contribué à la dynamique collective.

Merci aux joueurs et joueuses, aux entraîneurs, aux officiels – arbitres et OTM – qui, chaque semaine, donnent vie à notre passion commune sur les terrains. Merci aux partenaires et supporters, dont la fidélité et le soutien nous permettent d'aller plus loin dans nos projets.

Et je souhaite remercier tout particulièrement les salariés de la Ligue Occitanie, qui œuvrent avec rigueur, professionnalisme et engagement tout au long de l'année. Leur travail quotidien, souvent dans l'ombre, est essentiel à la réussite et au bon fonctionnement de notre structure.

Merci à tous pour votre attention et votre engagement

Vive le basketball, vive la Ligue Occitanie de Basket ! »

Jean Jacques DESSAINT
Président de la Ligue Occitanie de Basket



Jean-Jacques DESSAINT donne la parole à **Mme Eva GERAUD**, Vice-Présidente du Conseil du Département du Tarn (représentant Monsieur Christophe RAMOND, Président et Madame Isabelle ESPINOSA, Vice-Présidente en charge des Sports).



Jean-Jacques DESSAINT donne la parole à **Thierry DUDIT**, Trésorier Général de la Fédération Française de Basketball.



Assemblée Générale Ordinaire

Jean-Jacques DESSAINT ouvre l'Assemblée Générale Ordinaire par le vote de la première résolution.

Résolution n° 1 : ratification du PV de l'AG 2024 :

Jean-Jacques DESSAINT soumet la résolution suivante au vote :

« L'Assemblée Générale ratifie le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 22 juin 2024 à Le Garric (Cap'Découverte). »

Votants : 160 Voix totales : 32 990

Voix exprimées : 31 889 Taux d'abstention : 3.3% Pour : 31 889 – 100.0 %

La résolution n°1 a été adoptée à l'unanimité.



Rapport Moral et d'Activités

Jean-Jacques DESSAINT donne la parole à Huguette CHAPPAT, Secrétaire Générale pour le rapport moral et d'activités de la Ligue.

Bienvenue à tous, nous sommes de retour presque jour pour jour dans le Tarn à « Cap Découverte » Le Garric.

La saison dernière nous avons découvert ce site très agréable mais pas de chance la pluie est venue contre dire cette journée. Site de rêve pour se dépayser grâce aux différentes attractions.

Le soleil sera au rendez-vous ou pas, nous verrons le jour même, nous y sommes et que dit la météo, un beau temps synonyme d'une belle journée devant nous.

Je me retourne vers le Président du Comité Départemental du Tarn, Jean Calvet et les membres de son Comité Directeur afin de le remercier, de nous recevoir une nouvelle fois pour tenir notre Assemblée Générale Régionale de la Ligue Occitanie. Les années passent et la même question revient à chaque saison ; trouver un lieu ? pour qu'il soit central à tous mais surtout la capacité de nous recevoir dans les meilleures dispositions.

A la fin de la saison 2023/2024, vous avez renouvelé les membres du Comité Directeur pour le mandat de 2024/2028, élection faite dans de bonnes conditions (27 membres élus sur 30). Première directive à remplir a été d'élire le Président de la Ligue pour prendre en charge cette nouvelle équipe. Jean-Jacques DESSAINT s'est proposé à continuer un deuxième mandat et il a été élu à l'unanimité des membres élus et présents, et ensuite ratifié par vous représentants des associations de l'Occitanie.

Cette équipe s'est mise au travail dès le premier Comité Directeur du 27 juin 2024, notre Président a présenté un nouvel organigramme afin que chacun puisse se roder, découvrir toutes les tâches, actions et missions à réaliser au sein de notre institution à la demande de notre Fédération.

Description de cet organigramme :

➔ 4 Pôles sur lesquelles 4 vice-Présidents ont été nommés :

- Pôle Administration Générale : Bruno MARITON
 - Ressources Humaines
 - Administratif/Secrétariat
 - Les Finances (Comptabilité)
 - Les bâtiments

Dans ce pôle s'ajoute la Commission Régionale de Discipline (indépendante dans son fonctionnement) et la Commission Régionale Electorale.

- Pôle Animation du Territoire : Céline ROLAND
 - Commission Régionale Patrimoine et Académie
 - Commission Régionale Société et Mixité
 - Délégation Jeunesse
 - RSE/RSO

S'ajoute aussi la communication, les relations avec les collectivités, l'accompagnement des structures, les événements et les pratiques du Vivre Ensemble.

- Pôle IRFFB et Formation du Joueur : Alain PUEL
 - IRFFB (Formations Régionales - Délégations de Formation)
 - Projet de Performance Fédéral (PPF)
 - Services Civiques
 - Emploi (Observatoire de l'Emploi)
- Pôle Compétitions et Officiels : Christophe RODRIGUEZ
 - Commission Régionale des Compétitions 5x5
 - Commission Régionale des Compétitions 3x3
 - Commission Régionale des Techniciens
 - Commission Régionale Médicale
 - ERO (Mission Régionale Officiels 5x5)
 - Refs, Marqueurs, Managers 3x3 (Mission Régionale Officiels 3x3)
 - Commission Régionale de Traitement des Réclamations

➔ Autres démarches pour permettre un bon fonctionnement :

- La Commission Régionale de Discipline, à la Présidence Gérard AVAL et validation des membres de cette commission
- La Commission Régionale des Présidents des Comités
- Le Comité de Pilotage (ancienne réunion de Direction), créé pour respecter le Règlement Intérieur de la Ligue Régional Occitanie.

Sachant qu'à l'intérieur des Pôles de nombreuses Commissions se sont créées. Vous pouvez en déduire que notre Ligue ressemble bien à une entreprise.

Avant de vous faire la rétro de la saison 2024/2025, parlons aussi de notre Fédération ; renouvellement des membres du Comité Directeur et élection du nouveau Président Fédéral. Elections qui se sont déroulées de manière dématérialisée avec la plateforme NEOVOTE. Une première pour les clubs de prendre part aux votes à 50 % des voix de leurs associations, les autres 50% des voix ont été portés par les délégués élus lors des Assemblées Générales des Comités et des Ligues. A l'issue de cette élection, Monsieur Jean-Pierre HUNCKLER a été élu, Président de la Fédération Française de Basketball (ancien 1er Vice-Président et Trésorier). Pour information la Ligue Occitanie est représentée au Comité Directeur Fédéral par 3 féminines (2 élues Brigitte DESBOIS - Magali FERRIER et au Collège Athlètes de Haut Niveau Loëtitia MOUSSARD LOUBENS).

Par quoi commencer, 2024/2025 saison longue et épuisante, on est au bout ; mais déjà la future saison 2025/2026 est bien présente.

La Ligue a continué à respecter son Plan de Développement Territorial et a tenu les échéances auprès des institutionnels et des demandes fédérales. J'en profite pour remercier toutes les collectivités locales et régionales qui ont soutenu et accompagné notre structure sur un point de vue financier et matériel.

Le constat des travaux, actions et missions accomplis cette saison :

- Premier point sur le nombre de licenciés 44 730 au 1er juin 2025, soit une augmentation de 710 licences, nouveau record
 - Le nombre de clubs : 280 (perte d'un club mais on reste dans la fourchette sur les 3 dernières saisons)
- Bravo à vous, clubs car pas facile de trouver et maintenir des dirigeants. Le bénévolat devient compliqué mais aussi par le manque de structures qui au fil des ans sont en travaux de rénovations.

Les Instances

La Ligue s'est engagée en fin de saison 2023/2024 sur le dispositif RSE/RSO (Responsabilité Sociétale des Entreprises – Responsabilité Sociétale des Organisations), il était essentiel de constituer une Commission au sein de notre Ligue et par conséquent 2 élus ont été nommés en responsabilité ; il s'agit d'un duo David DUPREY et David SANTOS, ils sont entourés aussi par des collaborateurs. Les résultats des différentes réunions ont été présentés aux Présidents des Comités. Avec l'aide d'IPAMA (Cabinet de conseils et formation RSE), la Ligue a préétabli un diagnostic et un plan d'action. Les travaux se font en collaboration avec 5 autres Ligues Régionales (handball, football, rugby, tennis et golf). Pour notre Ligue un audit a été réalisé et 5 volets ont été retenus pour mettre en œuvre le projet RSE/RSO ➔ la gouvernance – l'environnement – l'économie – le social et le sociétal. Maintenant un plan d'action a été pensé sur chaque thématique. Merci à nos 2 élus et salariés pour vos travaux et heures passées sur les différentes réunions.

Quelques chiffres sur les différentes réunions :

- Bureaux Régionaux : 10 (dont un pour une consultation à distance)
- Comités Directeurs : 7 (dont un pour une consultation à distance)
- Les Commissions Régionales des Présidents des Comités : 3
- Réunion de la Zone Sud-Est : 1
- Les Rendez-Vous FFBB : une fois par mois à compter de septembre à juin
- Les différents Webinaires suivants les thématiques
- Les Séminaires Fédéraux
- Les visioconférences suivant l'actualité

Notre mandature est en place, il reste à remplir une dernière formalité, l'écriture du Projet de Territoire.

Pôle Administration Générale

Ressources Humaines

Lors de la dernière Assemblée Générale je vous avais indiqué que notre Ligue devait être considérée comme une petite entreprise, aujourd'hui elle compte 18 salariés et bientôt 19 car création d'un nouveau poste de Conseiller Technique Formation, deux alternants, soit un total de 21 salariés. Ne pas oublier aussi les 3 Conseillers Techniques Sportifs.

Ce Pôle a trouvé son rythme de travail, vous trouverez dans les prochaines pages le détail de toutes les missions accomplies, chaque personne qui compose ce groupe ne compte par les heures et les kilomètres parcourus pour le bon fonctionnement de notre Ligue.

Nos salariés sont entendus chaque année lors des entretiens, nous essayons de les aider dans leurs parcours, d'écouter leurs besoins en formation, de leurs demandes de changements de postes,

Ce bon fonctionnement nous le devons à Bruno MARITON, au Directeur Territorial Eric ROQDRIGUEZ, à Aurore FILLIATRE et Jacob MOULIN Directrice et Directeur Adjoint, Alain PUEL, 1er Vice-Président et à Jean-Jacques DESSAINT, sans oublier Isabelle MORGAND élue au CSE (Comité Social et Economique).

Le travail qui ressort de ce Pôle, est l'écriture du Règlement Intérieur qui a été validé par le CSE et le Comité Directeur Régional, autres travaux entrepris, le Compte Epargne Temps qui devrait être en application en septembre.

De mon côté, je tiens à remercier Charlotte ROLLAND, pour son travail accompli pendant l'intérim de 5 mois au poste d'assistante de Direction, elle a su s'approprier toutes les tâches de Justine MANZANO PEREZ partie en congés de maternité. Dès janvier 2025, retour de Justine qui a repris son rythme de travail au sein de la Direction. Merci pour toutes les démarches entreprises en amont des réunions, que ce soient les réservations, les transports, les hébergements, de rester à l'écoute des élus pour le bon déroulement des réunions.

Une deuxième maman est rentrée en mars, il s'agit de Sylvie GRUSZCZYNSKI qui a repris son travail au Pôle Espoirs au CREPS de Toulouse.

Je ne laisse pas de côté tous les salariés et nos CTS, car l'ensemble toutes des missions et des projets développées sur notre territoire sont accomplies avec sérieux.

Groupe immobilier

Dossier sur la Maison du Basket en collaboration avec le Comité de la Haute-Garonne, je ne développerai pas ce sujet car il vous sera présenté lors du déroulement de l'Assemblée Générale cet après-midi. Vous pourrez poser toutes les questions sur les différents projets.

En conclusion, merci à Bruno pour ton travail sur ce pôle.

Le Point Financier

Là aussi je tiens à signaler le travail de Patrice PY en relation avec le Directeur Territorial Eric RODRIGUEZ et la Secrétaire-Comptable Isabelle MORGAND ; chaque trimestre en collaboration avec le Cabinet d'Expertise Comptable, une étape est faite sur la tenue des comptes. Merci à vous pour votre travail.

Pôle Animation du Territoire et Vivre Ensemble

Pôle confié à Céline ROLAND, nouvelle élue de la mandature.

Les activités sur ce Pôle se résument autour :

- Des Labels Fédéraux (Label Basket Santé - Label Basket Inclusif - Label Citoyen MAIF FFBB)
- Formation animateur Basket Santé
- La délégation Jeunesse a son activité très diversifiée : Label EFMB (Ecole Française de Mini-Basket) - Le Micro-Basket – La formation animateur Micro-Basket - Les OBE (Opération Basket Ecole) - Le Challenge Benjamins/Benjamines - Le Panier d'Or
- Communication – Les événements

Sans compter les autres événements qui sont gérés sur l'ensemble de la saison 2024/2025 ; au niveau de la communication je me tourne vers Justine ROMBOLETTI, très professionnelle, un merci pour ton charisme, ta patience car suivant l'actualité les missions se chevauchent.

Remerciements à toutes les personnes (salariés, élus) qui travaillent même ponctuellement sur les différents événements.

Pôle Compétitions et Officiels

En responsabilité Christophe RODRIGUEZ

Compétitions 5x5

Jean-Luc COMBES a été désigné par le Président Jean-Jacques DESSAINT comme responsable de la Commission des Compétitions 5x5.

Son rôle a été de mettre en place au sein de cette commission une équipe de bénévoles pour la vérification des feuilles de matchs, le traitement des dérogations et des réclamations.

Jean-Luc s'est attaché aussi à la restructuration des Championnats Seniors, mais aussi sur le projet des Championnats Régionaux Jeunes R2. L'application de ce projet s'appliquera dès la saison prochaine. Travaux entrepris par un groupe de travail avec l'aide de tous les Présidents des Commissions Départementales des Compétitions. Projet validé lors du dernier Comité Directeur Régional.

Jean-Luc reste aussi très attaché au suivi du FFR (Forfait Financier Régional), il maîtrise ce domaine d'une main de maître. Un remerciement à tous les bénévoles qui se sont engagés sur cette commission.

Le rappel sur les événements :

- Finales de Coupe Occitanie Salies du Salat le 14 décembre 2024
- Finales R3 et Accessions R2M/R3M Pyrénées à l'Isle Jourdain les 24 et 25 mai 2025
- All Stars Game à Montauban le 7 juin 2025
- Finales des Jeunes Régionale 2 secteur Méditerranée à Saint Estève les 7 et 8 juin 2025
- Finales des Jeunes Régionale 2 secteur Pyrénées à Toulouse (TOAC) les 7 et 8 juin 2025
- Finales Occitanie à Colomiers les 14 et 15 juin 2025
- Final For Demoiselles à Le Séquestre le 22 juin 2025

Compétitions 3x3

Brigitte DESBOIS a été promue en responsabilité sur les compétitions 3x3, rôle qu'elle a pris très au sérieux.

Je tiens à la remercier pour son implication mais aussi Aurore FILLIATRE qui la seconde.

Les compétitions 3x3 prennent de l'ampleur et de l'engouement chez les jeunes ; le travail fait sur les seniors commence à payer. Le Basket Entreprise commence aussi à gagner les Comités.

Le rendez-vous organisé par la Ligue est le Masters de Région Régional 3x3 qui s'est déroulé à TOULOUGES les 31 mai et 1er juin 2025. Belle réussite car bonne participation de 305 licenciés encadrés par les officiels. Vous trouverez dans les pages suivantes le détail de cette Commission 3x3 et des informations concernant les différents rassemblements.

Les Officiels

Notre grande famille des officiels reste un sujet important par les formations d'arbitres, d'OTM, d'observateurs et statisticiens. Nous avons un besoin de ces hommes et femmes qui dirigent chaque week-end les rencontres de basketball sur notre territoire.

Un travail constant nous amène à faire un petit bilan sur le Pacte des Officiels, par une augmentation des arbitres, mais il faut rester vigilant car la majorité sont « très jeunes ».

Le suivi des formations a été confié :

- Pour les arbitres à Thibaud BURNEL et Laurent LACAZE
- Pour les OTM - OTM HN et statisticiens à Sylvie DUPREY et David DUPREY

Que de temps passé sur les terrains pour former, encadrer, accompagner, nos licenciés qui souhaitent prendre le sifflet ou découvrir chaque poste à la table de marque. Merci à toute votre équipe.

Pôle IRFBB et Formation

Alain PUEL 1^{er} Vice-Président a été reconduit à ce Pôle.

La formation de cadres prend une grande place au quotidien, nos promotions ont remporté un grand succès. L'essor de nos formations nous oblige à ce jour de grossir nos effectifs en ouvrant un poste de « Conseiller Technique Formation ». Vous trouverez dans la plaquette, le détail de toutes les formations de cadres sur la saison 2024/2025.

La formation du joueur, la Fédération a modifié le Projet de Performance Fédéral (PPF).

a) Continuité sur la détection U12 par l'organisation des 2 Tournois Inter-Comités qualificatifs :

- Secteur MED : Lunel les 1^{er} et 2 mars 2025
- Secteur PYR : Albi les 1^{er} et 2 mars 2025

b) TIC Final U12 les 17 et 18 mai 2025 à Montauban

Pour la catégorie U13, suppression des Tournois Inter-Comités mais remplacés par 2 Camps des potentiels U13 pour continuer un suivi de ces jeunes en collaboration avec les CTF des Comités

c) Sélection U14 ➔ rassemblements sur chaque secteur, mission confiée à Fabien PERRIGAULT, Ces regroupements permettent de suivre cette génération sur la saison sportive.

d) La génération U15 suivi et compétitions des 2 Pôles Espoirs de Toulouse et Montpellier.

Remerciements adressés à nos 3 CTS : Jean-Pascal BOISSE, Patrick CHICANNE et Fabien PERRIGAULT mais aussi à l'encadrement de toutes ces équipes qui travaillent au quotidien sur les Pôles.

Pour terminer ces quelques lignes, notre Ligue est toujours à la recherche de nouvelles actions pour améliorer le développement du Basket Ball sur notre grande région. Cette progression n'est possible, que grâce à vous ; bénévoles des associations occitanes, qui au quotidien, êtes sur les terrains.

Simplement une petite ombre au tableau, la Commission Régionale de Discipline, impressionnant le nombre de dossiers ouverts, malgré les actions de sensibilisation et de communication auprès des clubs. Que faire pour remédier à ces incivilités....

Grand merci à Hélène MARTIN pour son professionnalisme pour la tenue des différents dossiers, un petit clin d'œil pour te souhaiter bon courage car la Commission de Discipline n'est pas en vacances à ce jour.

Je tenais aussi à remercier Jean-Jacques DESSAINT, Président de la Ligue Occitanie, de m'avoir confié à nouveau le Secrétariat Général avec David SANTOS.

Le mot de la fin est adressé « MERCI » à tous les bénévoles de l'Occitanie, élus de la Ligue et des Comités, les salariés et nos 3 CTS pour votre investissement sur la saison 2024/2025.

Merci de votre écoute.

Bonnes vacances à tous ! »

Huguette CHAPPAT
Secrétaire Générale

et

David SANTOS
Secrétaire Général Adjoint

Résolution n° 2 : Rapport Moral et d'Activités :

Huguette CHAPPAT soumet la résolution suivante au vote :

« *Après avoir pris connaissance du rapport moral présenté par la Secrétaire Générale, l'Assemblée Générale décide de valider le rapport moral de la saison 2024/2025.* »

Votants : 160 Voix totales : 32 990

Voix exprimées : 32 896 Taux d'abstention : 0.0% Pour : 32 896 – 100.0 %

La résolution n°2 a été adoptée à l'unanimité.



Rapport Financier 2024/2025

Jean-Jacques DESSAINT reprend la parole et poursuit l'ordre du jour.

Il donne la parole à M. Patrice PY, Trésorier pour le rapport financier.

Patrice PY présente son rapport financier accompagné de quelques diapositives de présentation.

« Mesdames, Messieurs, et Chers adhérents,

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux statuts, notre rapport sur les opérations de l'exercice clos le 30/04/2025 ainsi que tous les comptes et le bilan dudit exercice soumis à votre approbation.

Pour votre information, nous vous présentons avec le présent rapport, tous les documents prescrits par les Statuts, à savoir :

- le compte de résultat
- le bilan
- le budget prévisionnel 2025/2026 accompagné des dispositions financières validées par le Comité Directeur Régional du 24 mai 2025

1/ ACTIVITES DE L'ASSOCIATION

Le résultat net comptable se solde par un bénéfice de 82 759 €.

Notre compte de résultat présente les caractéristiques suivantes :

- Le total des produits d'exploitation de l'exercice s'est élevé à 3 874 K€ contre 3 672 K€ pour l'exercice précédent soit une augmentation de 5.5%. Cette hausse est la résultante de l'évolution positive du nombre de licenciés et des recettes afférentes mais aussi de toutes les nouvelles prestations réalisées cette année, en particulier dans le domaine de la formation des techniciens qui a continué de progresser.
- Le total des charges d'exploitation de l'exercice s'est élevé à 3 946 K€ contre 3 822 K€ pour l'exercice précédent soit une augmentation de 3.2%. Cette hausse est en corrélation avec l'évolution des produits.
- Par rapport à l'année précédente où l'évolution des produits et charges ressortait à plus de 20%, nous notons cette année une variation bien moindre. Peut-être commençons nous à atteindre un plafond au regard du potentiel licenciés sur nos territoires et à la charge de travail absorbable par les salariés de la Ligue.
- Nos frais de personnel se sont élevés à la somme de 913 K€ et représentent 23% des charges totales, soit un niveau stable par rapport à l'exercice précédent.
- Les dotations aux amortissements et provisions se sont élevés à la somme de 74 K€ et représentent 1.9% des charges.

2/ PRESENTATION DES COMPTES

Vous avez reçu par courriel, un fascicule dans lequel se trouve le bilan, le compte de résultat et l'annexe.

Quelques éléments du bilan :

- Actif immobilisé (ce qui est destiné à rester durablement = l'outil de travail) reste relativement stable à 260 K€ (- 4 %) les amortissements étant en partie « compensés » par quelques investissements récurrents en matériel.
- Actif circulant (ce qui évolue constamment) baisse de 6% à 1 308 K€. Les disponibilités financières ressortent à 327 K€ et les placements financiers (sans risque) à 284 K€.
- Passif – Fonds propres (ressources générées par l'activité dans la durée) restent d'un bon niveau à 652 K€
- Passif – Dettes - Emprunts PGE encours 68 K€

Les points remarquables et variations notables :

- L'évolution positive du nombre de licenciés avec un nouveau record historique à plus de 44000, mais néanmoins une progression limitée cette année par rapport aux progressions à 2 chiffres relevées l'année précédente.
- Les cotisations encaissées (licences, mutations et assurances) ressortent à 1 919 K€ (+ 5%) pour 1 126 K€ reversées en autres charges (+ 4%) pour un produit net de +793 K€. Sur l'exercice précédent le produit net ressortait à +743 K€.
- Les prestations de services (IRFBB) continuent de progresser à 900 K€, peut-être avons-nous atteint le plafond annoncé l'année dernière.
- Cette activité en progression permanente génère des frais bien maîtrisés en termes d'hébergement (477 K€ - 9%) et de frais de déplacements (130 K€ +16%) d'autant plus que les prix ont notablement augmenté sur ce type de prestations.
- On note également l'augmentation des produits d'arbitrage à 630 K€ (+ 8%) à mettre en parallèle avec les frais d'arbitrage à 595 K€ (+11%). Ces chiffres démontrent que beaucoup plus de rencontres ont été couvertes cette année.

- Concernant les subventions perçues (région, Etat, ANS), la baisse continue à 109 K€ (- 11%) mais on sait que toutes les demandes possibles sont réalisées. Cette tendance semble inéluctable.
- Le fonds de reconquête mis en place pour accompagner les clubs et comités en sortie de crise Covid est arrivé à son terme. Il a été repris sur l'exercice pour 28 K€.
- Concernant l'effectif, maintien à 17 salariés en CDI. Mais avec l'arrivée de 3 apprentis tout au long de 2024.
- Concernant les produits exceptionnels dans lesquels on reprend tout ce qui est « amendes », la partie « dossier discipline » progresse à 62 K€ (+12%) ainsi que la partie « diverses » à 50 K€ (+12%) dans laquelle est reprise par exemple les pénalités dues au non-respect du statut du technicien.

3/ AFFECTATION DES RESULTATS

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice s'élevant à la somme de 82 759 € en report à nouveau.

A l'issue de l'opération, le compte de fonds propres de l'association s'établira ainsi :

- Fonds propres sans droit de reprise : 247 734 €
- Report à nouveau : 400 599 €
- Situation nette : 648 333 €

4 / CONCLUSION

Nous nous sommes efforcés de vous donner un aperçu d'ensemble de l'activité de l'association au cours de l'exercice écoulé ; nous espérons que vous voudrez bien approuver les résolutions qui vous sont proposées après avoir entendu les rapports du Commissaire Aux Comptes. »

Patrice PY donne la parole au Commissaire-Aux-Comptes, M. Stéphane PELAT, du cabinet Euraudit.

Stéphane PELAT fait lecture de ces rapports sur les comptes annuels et sur les conventions règlementées.

Résolution n° 3 : Approbation du rapport financier et des comptes de l'exercice clos :

Patrice PY soumet la résolution suivante au vote :

« Après avoir pris connaissance du rapport financier sur les comptes de l'exercice clos le 30 avril 2025 et entendu le rapport du Commissaire Aux Comptes, l'Assemblée Générale décide de valider les comptes de l'exercice 2024/2025.

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat de l'exercice clos au report à nouveau. »

Votants : 160 Voix totales : 32 990

Voix exprimées : 32 603 Taux d'abstention : 1.2% Pour : 32 603 – 100.0 %

La résolution n°3 a été adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 4 : Conventions règlementées :

Patrice PY soumet la résolution suivante au vote :

« Après avoir pris connaissance du rapport sur les conventions règlementées, l'assemblée générale prend acte qu'aucune convention de cette nature n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé et que les conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs se sont poursuivies. »

Votants : 160 Voix totales : 32 990

Voix exprimées : 32 990 Taux d'abstention : 0.0% Pour : 32 990 – 100.0 %

La résolution n°4 a été adoptée à l'unanimité.

Budget Prévisionnel 2025/2026

Jean-Jacques DESSAINT demande à Patrice PY, Trésorier de continuer ses propos par le budget prévisionnel 2025/2026.

Patrice PY présente le budget prévisionnel 2025/2026 accompagnés de quelques diapositives de présentation.

Résolution n° 5 : Adoption du budget prévisionnel et des dispositions financières :

Patrice PY soumet la résolution suivante au vote :

« Après avoir pris connaissance du projet de budget prévisionnel, l'Assemblée Générale décide d'adopter le budget prévisionnel pour la saison 2025/2026. »

Votants : 160 Voix totales : 32 990

Voix exprimées : 32 062 Taux d'abstention : 2.8% Pour : 32 062 – 100.0 %

La résolution n°5 a été adoptée à l'unanimité.

Patrice PY précise que l'article 7.2 des Statuts précise que l'Assemblée Générale fixe le prix du remboursement des frais de déplacement, de missions ou de représentations par les membres du Comité Directeur dans l'exercice de leurs activités dans la limite du plafond constitué par les tarifs fédéraux.

Aussi, le Comité Directeur Régional propose les tarifs suivants :

Chambre : 65.00 € Repas : 30.00 € Remboursement indemnité kilométrique : 0.26 €

Résolution n° 6 : Remboursement des frais des membres du Comité Directeur Régional :

Patrice PY soumet la résolution suivante au vote :

« Après avoir pris connaissance de la proposition de remboursement des frais de déplacement, de missions ou de représentations effectués par les membres du Comité Directeur dans l'exercice de leurs activités, l'Assemblée Générale décide de les adopter pour la saison 2025/2026. »

Votants : 160 Voix totales : 32 990

Voix exprimées : 32 606 Taux d'abstention : 1.2% Pour : 32 606 – 100.0 %

La résolution n°6 a été adoptée à l'unanimité.



Pour terminer cette matinée, Jean-Jacques DESSAINT donne la parole à Frank CAMBUS pour l'édition 2025 de l'Académie du Basket.

Frank CAMBUS présente et donne la parole à la Marraïne de la Promotion 2025, Madame Elodie BERTAL-CHRISTMANN.

Après cette courte intervention, l'Académie du Basket présente pour chaque récipiendaire, un clip vidéo avant de leur remettre leur trophée :

- | | |
|---------------------------------------|------------------------------|
| 1 ^{er} récipiendaire 2025 : | Madame Anaël LARDY |
| 2 ^{ème} récipiendaire 2025 : | Monsieur Jean-Gaël PERCEVAUT |
| 3 ^{ème} récipiendaire 2025 : | Madame Arlette GREZES |
| 4 ^{ème} récipiendaire 2025 : | Monsieur Jeff DUBREUIL |
| 5 ^{ème} récipiendaire 2025 : | Monsieur Yves BARATET |



En ce début d'après-midi, Jean-Jacques DESSAINT ouvre l'Assemblée Générale Ordinaire Elective.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ELECTIVE

Il est établi une feuille de présence signée par les membres présents ou représentés et entrant en séance.

Associations présentes ou représentées :

OCC0009002 - UN. OL. DE PAMIER	OCC0009003 - COQUELICOT LEZATOIS
OCC0009004 - STADE LAVELANETIEN BASKET	OCC0009006 - LE COQ CARLANAIS
OCC0009007 - U.A. SAVERDUNOISE BASKET	OCC0009012 - BASKET CLUB VARILHOIS
OCC0009015 - SAINT GIRONS BASKET CLUB	OCC0009022 - PAYS DE FOIX BASKET
OCC0009056 - MAZERES BASKET CLUB	OCC0030002 - A SUMENOLE SPORT EDUCATION
OCC0030003 - ENTENTE METAUX ET SSP TAMARIS	OCC0030007 - VERGEZE BASKET CLUB
OCC0030012 - NIMES BASKET	OCC0030013 - MILHAUD GENERAC UCHAUD NIMES GARD BASKET-BALL
OCC0030021 - BASKET CLUB SPIRIPONTAIN	OCC0030022 - BESSEGES BASKET CLUB
OCC0030026 - E ABC JSA ALES	OCC0030031 - CONNAUX MISTRAL CLUB
OCC0030042 - UZES BASKET CLUB	OCC0030057 - ASSOCIATION BASKET LES VANS
OCC0031003 - E.S. TOULOUSE CASSELDIT	OCC0031005 - ASTRO BASKET CLUB
OCC0031007 - TLSE CHEMINOTS MARENGO SP	OCC0031008 - TOAC BASKET
OCC0031009 - BLAGNAC OCCITANIE BASKET CLUB	OCC0031012 - UNION SPORTIVE AUSSONNAISE
OCC0031013 - BESSIERES BUZET BASKET CLUB (3BC)	OCC0031017 - BRUGUIERES BASKET CLUB
OCC0031019 - ABB CORNEBARRIEU	OCC0031020 - MJC CASTANET TOLOSAN
OCC0031021 - U.S. COLOMIERS BASKET	OCC0031022 - J.S.C BASKET
OCC0031023 - RACING CLUB EAUNES BASKET	OCC0031024 - FROUZINS ATHLETIC CLUB
OCC0031026 - B. LABEGE AUZEVILLE CLUB	OCC0031029 - BCLM
OCC0031031 - AVENIR MURETAIN	OCC0031032 - UNION SPORTIVE PIBRACAISE
OCC0031034 - US RAMONVILLE BASKET	OCC0031035 - NORD EST TOULOUSAIN BC
OCC0031036 - SAINT JORY BASKET	OCC0031039 - AS TOURNEFEUILLE
OCC0031040 - VACQUIERS BOULOC BASKET	OCC0031042 - BASKET CLUB VERFEILLOIS
OCC0031050 - POINTIS DE RIVIERE SPORTS	OCC0031051 - B. COMMINGES SALIES DU SALAT
OCC0031054 - NOE CARBONNE BASKET	OCC0031057 - CARAMAN BASKET CLUB
OCC0031058 - RACING PORTET BASKET	OCC0031059 - AS LABARTHE SUR LEZE
OCC0031063 - BASKET CLUB QUINT FONSEGRIVES	OCC0031064 - BASKET CLUB FOUSSERETOIS
OCC0031065 - BASKET REVEL SAINT-FERREOL	OCC0031066 - BASKET CLUB DE ROQUETTES
OCC0031068 - MONTASTRUC BASKET CLUB	OCC0031069 - BASKET CLUB LEGUEVINOIS
OCC0031071 - TOULOUSE LARDENNE BASKET	OCC0031073 - STADE TOULOUSAIN BASKETBALL
OCC0031074 - LAUNAGUET BASKET CLUB	OCC0031075 - BASKET LAURAGAIS
OCC0031076 - TOULOUSE METROPOLE BASKET	OCC0031081 - BASKET AMPLITUDE
OCC0031086 - OUEST TOULOUSAIN BASKET	OCC0031089 - BASKET MERVILLOIS
OCC0032014 - ETOILE SPORTIVE GIMONTOISE BB	OCC0032016 - BASKET CLUB L'ISLOIS
OCC0032028 - RALLIEMENT PUYCASQUIER	OCC0032031 - ETOILE SPORTIVE ROMEVIENNE
OCC0032033 - VALENCE CONDOM GERS BASKET	OCC0032038 - BASKET ELUSA CLUB
OCC0032042 - AS MONTALTAISE	OCC0032056 - BAS ARMAGNAC BASKET CLUB
OCC0032061 - US BASKET L'ISLE JOURDAIN	OCC0032062 - AVENIR CASTERA REJAUMONT
OCC0034002 - ASPTT MONTPELLIER	OCC0034003 - AS CHEMINOTS BEZIERS BASKET
OCC0034005 - AGDE BASKET	OCC0034006 - BASKET LATTES MONTPELLIER
OCC0034007 - PICPOUL CLUB DE PINET	OCC0034012 - FO PISCENOIS
OCC0034020 - CASTELNAU BASKET	OCC0034021 - FRONTIGNAN LA PEYRADE BASKET
OCC0034025 - LE CRES BASKET	OCC0034028 - ST GELY BASKETBALL
OCC0034034 - MONTPELLIER BASKET MOSSON	OCC0034045 - LA CROIX D'ARGENT B MONTPELLIER
OCC0034048 - LODEVE BASKET CLUB	OCC0034058 - MAUGUIO BASKET
OCC0034059 - ASSOCIATION BASKET SAUVIAN SERIGNAN LITTORAL	OCC0034060 - ASSOCIATION SPORTIVE SERVIAN BASKET
OCC0034061 - BASKET CLUB FABREGUES	OCC0034064 - ST ANDRE BASKET COEUR D HERAULT
OCC0034066 - PEROLS BASKET	OCC0034075 - BASKET PAYS DE LUNEL
OCC0034076 - BASKET CLUB FLORENSAC	OCC0065007 - UA LALOUBERE
OCC0065008 - ASC AUREILHAN	OCC0065009 - BASKET CLUB OSSUNOIS
OCC0065010 - TARBES UNION BASKET 65	OCC0065013 - SEMEAC OLYMPIQUE
OCC0065021 - JUILLAN BASKET	OCC0081002 - BASKET CLUB CUNAC LESCURE
OCC0081009 - BRIATEXTE BASKET CLUB	OCC0081013 - UNION SPORTIVE CARMAUX
OCC0081014 - CASTRES BASKET CLUB	OCC0081015 - AS DU BASKET GAILLACOIS
OCC0081016 - SC GRAULHET	OCC0081019 - BASKET CLUB LAVAU
OCC0081020 - BASKET CLUB MAZAMET AUSSILLON	OCC0081022 - BASKET CLUB ROQUECOURBE
OCC0081023 - ESPERANCE SPORTIVE REALMONT	OCC0081027 - LE SEQUESTRE BASKET CLUB
OCC0081037 - ALBI BASKET 81	OCC0081039 - BASKET CLUB SAINT SULPICE
OCC0081052 - MARSSAC BASKET CLUB	OCC1166006 - PERPIGNAN BASKET CATALAN
OCC1166012 - SO CARCASSONNE	OCC1166013 - SO COURSAN - Gd NARBONNE
OCC1166016 - TOULOUGES BASKET ASSOCIATION 3X3	OCC1166017 - LEZI BASKET
OCC1166018 - BC NARBONNE MEDITERRANEE	OCC1166024 - BO CASTELNAUDARY
OCC1166032 - BC SUD MINERVOIS	OCC1166504 - CABESTANY O C B
OCC1166507 - AL ILLIBERIEENNE B	OCC1166512 - BC RIVESALTES
OCC1166513 - ST CYPRIEN SB	OCC1166516 - CANET RBC

OCC1166529 - BC THUIRINOIS	OCC1166542 - Ent. VALLESPYR B
OCC1166548 - SALSÉS LE CHATEAU BC	OCC1166560 - TOULOUGES BA
OCC1248002 - BASKET EN SEGALA	OCC1248003 - AO BOZOULS BASKET
OCC1248004 - AVEYRON LOT BASKET ASS.	OCC1248008 - ES DES SERENES
OCC1248009 - SO MILLAU	OCC1248010 - BASKET CLUB RIEUPEYROUSAIN
OCC1248016 - RIGNAC BASKET CLUB	OCC1248017 - BASKET CLUB D'OLEMPS
OCC1248020 - LUC PRIMAUBE BASKET	OCC1248030 - ONET BASKET CLUB
OCC1248035 - BASKET BALL LAISSAGAIS	OCC1248037 - RODEZ BASKET AVEYRON
OCC1248042 - BASKET BALL NAUCELLOIS	OCC1248054 - CLUB BASKET VALLON
OCC1248503 - BASKET CAUSSES MENDOIS	OCC4682003 - CAHORSAUZET BASKET
OCC4682009 - PRAYSSAC BASKET CLUB	OCC4682011 - MONTCUQ BASKET
OCC4682022 - PRADINES LOT BASKET	OCC4682032 - BASKET CLUB BASTIDIEN
OCC4682503 - SA CAUSSADE	OCC4682507 - MOISSAC CASTELSARRASIN BB
OCC4682509 - MONTAUBAN BASKET CLUB	OCC4682511 - BC MONTPEZAT DE QUERCY
OCC4682514 - ST NAUPHARY ACO	OCC4682516 - VAZERAC SUD QUERCY BASKET
OCC4682521 - BLEUETS DE GRISOLLES	OCC4682535 - MONTECH BASKET BALL

Soit 160 associations présentes ou représentées.

Associations absentes :

OCC0030005 - SAINT GILLES BASKET CLUB	OCC0030006 - BAGNOLS MARCOULE BASKET BALL
OCC0030009 - BC LES KANGOUROUS ST JEANNAIS	OCC0030019 - BASKET CLUB ST VICTOR
OCC0030025 - AS SALINDROISE	OCC0030029 - ASCL SAINT CHRISTOL LEZ ALES
OCC0030032 - BASKET CLUB CIGALOIS	OCC0030033 - LITTORAL CAMARGUE BASKET
OCC0030035 - ASSOCIATION QUISSACOISE de BASKET	OCC0030036 - BELLEGARDE CLUB OMNISPORT
OCC0030037 - GARONS BASKET	OCC0030051 - SAINT JULIEN LES ROSIERS BASKET-BALL
OCC0030054 - Association RAIA	OCC0030063 - BASKET CLUB VIDOURLE GALLARGUES
OCC0030064 - BASKET CLUB DE LA VAUNAGE	OCC0030084 - ASSOCIATION SPORTIVE VAUVERT BASKET
OCC0031014 - BLAGNAC BASKET CLUB	OCC0031015 - PINSAGUEL BASKET CLUB
OCC0031018 - AURIGNAC BASKET CLUB	OCC0031025 - GRATENTOUR BASKET 31
OCC0031028 - ASC AVENIR SPORTIF CAZERIEN BASKET	OCC0031037 - SAINT LYS OLYMPIQUE BASKET
OCC0031038 - BASKET SAINT ORENS	OCC0031043 - TIGER'S VILLENEUVE-TOLOSANE SEYSSES
OCC0031044 - UNION SPORTIVE AUTERIVE	OCC0031047 - VOLVESTRE BASKET CLUB
OCC0031052 - BASKET BRAX	OCC0031053 - ASSOCIATION TOULOUSERIE
OCC0031056 - AS SAINT GAUDENS B.C.	OCC0031061 - VILLEMUR BASKET CLUB
OCC0031062 - CASTELBALL CITY	OCC0031070 - FENOUILLET BASKET CLUB
OCC0031072 - CASTELGINEST BASKET CLUB 31	OCC0031079 - AS AYGUESVIVOISE
OCC0031090 - FR LAVERNOSE LACASSE	OCC0031120 - MONTREJEAU PYRENEES BASKET
OCC0032002 - AUCH BASKET CLUB	OCC0032007 - BASKET UNION CAUSSENSOIS
OCC0032011 - J.A. CONDOMOISE	OCC0032012 - BASKET CLUB COURRENSANAIS
OCC0032015 - AMICALE LAIQUE GONDRINOISE	OCC0032017 - SA JEGUN
OCC0032021 - ES MAS D'AUVIGNON SAINT-PUY	OCC0032022 - BASKET CLUB MAUVEZINOIS
OCC0032023 - BASKET CLUB DU MIRANDAIS	OCC0032027 - BASKET CLUB FLEURANCE-PRECHAC
OCC0032030 - ENTENTE BARRAN RIGUEPEU	OCC0032045 - UA VICOISE BASKETBALL
OCC0032046 - US SEMPESSEIROISE	OCC0032048 - BASKET CLUB CASTILLON DEBATS
OCC0032051 - JS RISCLOISE BASKET	OCC0032057 - AUZAN BASKET CLUB
OCC0032090 - REBOND GASCON BASKET 32 NOGARO	OCC0034008 - SPORT CLUB DE SETE BASKET
OCC0034010 - ETOILE SPORTIVE PAULHAN BASKET	OCC0034015 - CLUB ATHLETIQUE BASKET BEDARIEUX
OCC0034027 - MEZE LOUPIAN BASKET ASSOCIATION	OCC0034033 - MSL OLONZAC
OCC0034035 - ASSOCIATION P.S.C POMPIGNANE SPORT ET CULTURE	OCC0034036 - BC MONTADY
OCC0034039 - LES LOUPS DU PIC OCCIDENTAL BASKET	OCC0034046 - GRANDE MOTTE BASKET
OCC0034049 - JUVIGNAC BASKET ASSOCIATION	OCC0034056 - PALAVAS BASKET CLUB
OCC0034062 - SJVBA ST JEAN DE VEDAS BASKET	OCC0034065 - BASKET BALL LUNEL VIEL
OCC0034068 - CLAPIERS BASKET BALL	OCC0034072 - MONTPELLIER UNIVERSITE CLUB
OCC0065002 - VIC PYRENEES BASKET	OCC0065004 - US MONLEONNAISE
OCC0065005 - BASKET CLUB LOURDAIS	OCC0065006 - IBOS SPORTS LOISIRS
OCC0065011 - STADE BAGNERAIS BASKET	OCC0065012 - BASKET CLUB DU LAVEDAN
OCC0065015 - JA BORDERES	OCC0065018 - SO MAUBOURGUET
OCC0065020 - TARBES GESPE BIGORRE	OCC0065023 - LANNEMEZAN BASKET CLUB
OCC0065024 - BASKET CLUB POUYASTRUC	OCC0065026 - BARBAZAN BASKET CLUB
OCC0081018 - LACROUZETTE SIDOBRE BASKET	OCC0081021 - BASKET CLUB PAYS RABASTINOIS
OCC0081024 - SAINT BENOIT BASKET CLUB	OCC0081029 - BC VIELMUR SEMALENS
OCC0081032 - DRAGONS BASKET CLUB SALVAGNAC	OCC0081035 - ENT. ARTHES ST JUERY BB
OCC0081041 - BRASSAC BASKET CLUB - MJC	OCC0081043 - BASKET DAMIATTE SAINT PAUL
OCC0081044 - BASKET CLUB COMMUNAUTE DE COMMUNES DES MONTS D'ALBAN ET DU VILLEFRANCHOIS	OCC0081047 - BASKET CLUB DES MONTS DE LACAUNE
OCC0081051 - TARN DADOU BASKET CLUB L'ISLOIS	OCC0081541 - TARN IMPULSION BASKET-BALL LAGRAVE
OCC1166010 - BASKET CLUB LIMOUXIN	OCC1166014 - TESA JOVENTUT
OCC1166015 - BASKET CLUB DES ALBERES	OCC1166019 - PIA CLAIRA BASKET
OCC1166030 - SAS SIGEAN	OCC1166502 - BAGES BC DES ASPRES
OCC1166509 - Ent. SALANQUE BC	OCC1166518 - ST ESTEVE BC
OCC1166521 - PRADES CONFLENT B	OCC1166525 - ILLE BASKET
OCC1166539 - BO SALELLENC	OCC1166544 - COTE VERMEILLE AB
OCC1248007 - BASKET CLUB BASSIN HOUILLER	OCC1248012 - MARTIEL VILLENEUVE VILLEFRANCHE BASKETBALL 12

OCC1248040 - BASKET CLUB DES LACS	OCC1248044 - BASKET CLUB ST AFRICAÏN
OCC1248045 - As. BASKET CLUB DRUELLE	OCC1248048 - AVEYRON BASKETBALL ACADEMIE
OCC1248050 - SAINT GENIEZ BASKET	OCC1248063 - GOUTRENS BASKET CLUB
OCC4682007 - ESPERE - BASKET	OCC4682027 - BASKET CLUB LALBENQUE
OCC4682034 - SALVIAC BASKET CLUB	OCC4682504 - BASKET CLUB GOLFECHOIS
OCC4682512 - GIMBELET BASKET CLUB	OCC4682515 - AMICALE LAIQUE ST NICOLAS BASKET
OCC4682519 - AS ST PORQUIER	OCC4682525 - LABASTIDE DU TEMPLE BASKET

Soit 120 associations absentes.

■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■

Le Président déclare la discussion ouverte.

■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■

RAPPORT DE LA COMMISSION DE VERIFICATION DES POUVOIRS

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport sur la vérification des pouvoirs.

Conformément aux dispositions des statuts, l'Assemblée Générale, pour délibérer valablement, doit être composée de délégués des associations agréées représentant la moitié au moins du nombre des voix dont disposent toutes les associations de la Ligue.

Ce nombre est de : **44 411**

Le quorum exigible est de : **22 206**

Le nombre de voix effectivement présentes ou représentées est de **32 990**.

Le quorum étant atteint, la Commission de vérification des pouvoirs déclare valable les délibérations de l'Assemblée Générale Elective.

Jean CALVET
Président de la Commission Régionale Electorale

■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■

Jean-Jacques DESSAINT poursuit l'ordre du jour par l'élection des trois délégués des clubs pour les Assemblées Générales de la FFBB pour la période du 22 juin 2025 au 15 juillet 2026.

Jean CALVET reprend la parole et lit le rapport de la commission pour l'Assemblée Générale Ad-Hoc :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport sur la vérification des pouvoirs. Conformément aux dispositions des statuts, l'Assemblée Générale, pour délibérer valablement, doit être composée de délégués des associations agréées dont l'équipe première opère en Championnat de France représentant la moitié au moins du nombre des voix dont disposent toutes ces associations.

Ce nombre est de : **7 228**

Le quorum exigible est de : **3 614**

Le nombre de voix effectivement présentes ou représentées est de **6 618**.

Le quorum étant atteint, la Commission Electorale déclare valable les délibérations de l'Assemblée Générale Ad-Hoc. »

Associations présentes :

OCC0031008 - TOAC BASKET	OCC0031021 - U.S. COLOMIERS BASKET
OCC0031022 - J.S.C BASKET	OCC0031039 - AS TOURNEFEUILLE
OCC0031073 - STADE TOULOUSAIN BASKETBALL	OCC0031076 - TOULOUSE METROPOLE BASKET
OCC0032014 - ETOILE SPORTIVE GIMONTOISE BB	OCC0032033 - VALENCE CONDOM GERS BASKET
OCC0034005 - AGDE BASKET	OCC0034006 - BASKET LATTES MONTPELLIER
OCC0034020 - CASTELNAU BASKET	OCC0034028 - ST GELY BASKETBALL
OCC0034034 - MONTPELLIER BASKET MOSSON	OCC0034058 - MAUGUIO BASKET
OCC0065010 - TARBES UNION BASKET 65	OCC0081002 - BASKET CLUB CUNAC LESCURE
OCC0081013 - UNION SPORTIVE CARMAUX	OCC0081037 - ALBI BASKET 81
OCC1166516 - CANET RBC	OCC1166560 - TOULOUGES BA
OCC1248037 - RODEZ BASKET AVEYRON	OCC4682509 - MONTAUBAN BASKET CLUB

Associations absentes :

OCC0032002 - AUCH BASKET CLUB	OCC0065005 - BASKET CLUB LOURDAIS
OCC0065020 - TARBES GESPE BIGORRE	

Jean CALVET précise que trois postes sont à pourvoir pour les délégués des clubs. Seulement les 22 clubs des 25 clubs concernés par cette élection sont présents ou représentés. La Commission Régionale Electorale a reçu uniquement trois candidatures.

Jean CALVET ouvre le vote à bulletin secret pour les délégués des clubs.

Premier tour de scrutin :

Inscrits : 7 228 voix Présents : 6 618 voix Quorum au 1^{er} tour : 3 309 voix
Suffrages exprimés : 6 618 voix Bulletins blanc ou nuls : 0 voix

Ont obtenu :

- Madame Huguette CHAPPAT 6 137 voix déclarée ELUE
- Monsieur David SANTOS 5 731 voix déclaré ELU
- Monsieur Alain PUEL 5 503 voix déclaré ELU

Résolution n° 7 : Election des délégués des clubs :

« L'Assemblée Générale décide d'élire pour la période du 22 juin 2025 au 15 juillet 2026, conformément à l'article 10 des statuts et aux articles 7 et 8 du Règlement Intérieur de la FFBB, les délégués représentant les clubs dont l'équipe première senior opère en Championnat de France aux Assemblées Générales de la Fédération Française de Basket-Ball.

1^{ère} titulaire : Madame Huguette CHAPPAT

2^{ème} titulaire : Monsieur David SANTOS

3^{ème} titulaire : Monsieur Alain PUEL. »



Jean-Jacques DESSAINT poursuit l'ordre du jour par l'élection des postes vacants au Comité Directeur Régional pour la mandature 2024/2028.

Jean CALVET reprend la parole. Il précise que 2 candidatures ont été reçues et validées par la Commission Régionale Electorale pour le poste vacant à pouvoir sans aucune distinction (territoriale ou genre).

Cette élection se déroule à bulletin secret en deux tours. Au premier tour, le/la candidat-e qui aura obtenu-e la majorité absolue sera éligible.

Jean CALVET ouvre le 1^{er} tour, puis au bout de quelques instants après le vote de l'ensemble des membres. Il ferme officiellement les votes du 1^{er} tour.

Votants : **160 clubs**

Voix totales : **32 990**

Voix exprimées : **28 527** (majorité absolue des voix exprimées : 14 264) Abstentions : **4 250** Non-exprimées : **213**

Ont obtenu :

- Madame Marianick LABOURDETTE 17 909 voix
- Monsieur Sébastien FITE 10 618 voix

Après validation des résultats du 1^{er} tour par la Commission électorale, est élue à la majorité absolue :

Madame Marianick LABOURDETTE 62,8 %

En conséquence, 2 places sont à pourvoir lors de la prochaine assemblée générale, pour deux licenciés/jeunes de moins de 26 ans (une femme et un homme).

Résolution n° 8 : Election du Comité Directeur Régional 2024/2028 :

« L'Assemblée Générale décide d'élire au poste vacant jusqu'à la fin de l'olympiade 2020/2024, le membre ci-après désigné:

- Madame LABOURDETTE Marianick »*



Jean-Jacques DESSAINT reprend la parole et poursuit l'ordre du jour.

Jean-Jacques DESSAINT expose une problématique actuelle sur la Maison du Basket à Toulouse.

La Maison du Basket a été inaugurée en 1997 après des travaux de réhabilitation entre 1996 et 1997. A ce jour, nous faisons face à la vétusté du bâtiment (mauvaise isolation thermique, système de chauffage énergivore, fuites de la toiture, VMC défaillante, ...). Depuis son ouverture, tant le Comité Départemental que la Ligue Régionale ont vu les effectifs de leur équipe salariale évoluée ainsi que le nombre de formations réalisées sur le site. Un manque de place et de salles de réunions est à déplorer. Aussi, plusieurs options s'offrent à nous :

- Vente du terrain, achat/construction de nouveaux locaux sur un autre emplacement,
- Rénovation et Agrandissement de l'existant,
- Démolition de l'existant et reconstruction totale,
- Vente d'une partie du terrain / Démolition et reconstruction en copropriété

Le groupe de travail commun avec le Comité Départemental a reçu plusieurs promoteurs, architectes, ...

Aussi, nous nous devons de faire évoluer cette situation.

Résolution n° 9 : Election du Président de la Ligue :

Jean-Jacques DESSAINT soumet la résolution suivante au vote :

« Après avoir pris connaissance du projet immobilier situé au 36 avenue de l'Hers à Toulouse, l'Assemblée Générale décide d'accorder au Président l'autorisation d'effectuer toutes les démarches pour la vente/cession et pour la réalisation des nouveaux bâtiments pour le compte de la Ligue Régionale d'Occitanie de Basketball. »

Votants : 160 Voix totales : 32 990

Voix exprimées : 28 405 Taux d'abstention : 13.9% Pour : 28 405 – 100.0 %

La résolution n°9 a été adoptée à l'unanimité.

Jean-Jacques DESSAINT remercie l'Assemblée Générale de ce vote et précise que cette résolution permettra à la Ligue (à condition que l'Assemblée Générale du Comité Départemental de la Haute-Garonne de Basketball se prononce de la même manière) d'avancer sur le sujet pour le bien des collaborateurs, des formations et des bénévoles.



Jean-Jacques DESSAINT donne la parole à Aurore FILLIATRE, Directrice-Adjointe.

Elle réalise un retour sur l'opération « Les Passionnés du Basket » édition 2024.

Les 90 clubs participants à l'opération 2024 sont invités passer en partant aux tables à l'entrée pour récupérer les dotations à remettre à leurs bénévoles afin de pour les nouveaux participants à l'opération l'oriflamme spécifique.



Jean-Jacques DESSAINT poursuit l'ordre du jour par la dernière résolution.

Résolution n° 10 : Pouvoirs :

Jean-Jacques DESSAINT soumet la résolution :

« L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts, formalités et publications nécessaires. »

Votants : 160 Voix totales : 32 990

Voix exprimées : 32 209

Taux d'abstention : 2.4%

Pour : 31 831 – 98.8 %

Contre : 378 – 1.2 %

La résolution n°10 a été adoptée à la majorité.

Jean-Jacques DESSAINT souhaite maintenant présenter un clip réalisé par le service communication de la Ligue.

Jean-Jacques DESSAINT reprend la parole.

Jamais notre sport n'a rassemblé autant de passionné(e)s sur l'ensemble du territoire. Ce chiffre marque une étape clé dans notre développement, reflet d'un engouement grandissant et d'un travail collectif mené avec passion.

À cette occasion, nous dévoilons également notre **nouvelle identité graphique** : un design moderne, audacieux et résolument tourné vers l'avenir avec pour objectif : faire rayonner notre sport auprès de toutes les générations et sur tous les terrains.

Au nom de la Ligue Régionale d'Occitanie de Basketball, je tiens à adresser mes plus sincères remerciements à VOUS, Clubs & Comités de la région Occitanie.

Merci à l'ensemble des officiels, entraîneurs, joueuses et joueurs, ainsi qu'à toutes les actrices et les acteurs qui contribuent chaque jour au développement du basket occitan.

Merci à vous, dirigeants passionnés, qui donnez de votre temps sans compter, avec engagement et persévérance, pour faire vivre nos clubs et porter haut les valeurs de notre sport.

Merci à vous, bénévoles, maillons essentiels de notre organisation. Votre dévouement, votre présence dans les gymnases, lors des entraînements ou des compétitions, est un exemple pour nous tous.

Grâce à votre engagement collectif, le basket rayonne sur tout notre territoire, des grandes villes aux villages, en portant des valeurs de partage, d'effort, d'inclusion et de respect.

C'est ensemble que nous avons atteint ce record, et c'est ensemble que nous construirons l'avenir.



L'ordre du jour étant épuisé, l'Assemblée Générale Ordinaire Elective est déclarée close.

**Le Président de la Commission
Régionale Electorale,**

Jean CALVET

La Secrétaire de la séance,

Hugnette CHAPPAT

Le Président de la Ligue Régionale,

Jean-Jacques DESSAINT



OCCITANIE
B A S K E T B A L L

ANNEXES



OCCITANIE
B A S K E T B A L L

Annexe 1

Comptes annuels 2024/2025

Comptes annuels 2024/2025

Exercice du 01/05/2024 au 30/04/2025

LIGUE REGIONALE D'OCCITANIE DE BASKETBALL

36 AVENUE DE L'HERS
31500 TOULOUSE

SIREN : 330.187.931

Statut juridique : Association déclarée

MUNOZ-PONS EXPERTISE CONSEILS

SARL au capital de 3000 Euros - SIREN : 517487849

10 CHEMIN DE LA VIOLETTE, 31240 L'UNION

Tél : 05.81.97.17.43 - www.expertcomptamp.fr

Sommaire

Attestation	3
Bilan	4
Compte de résultat	7
Détails des comptes	10
Bilan détaillé — Actif	11
Bilan détaillé — Passif	13
Compte de résultat détaillé	15
Annexes	18
Préambule	19
Principes et méthodes comptables	20
Postes du bilan et du compte de résultat	22
Informations relatives à l'effectif	27
Annexes Complémentaires	28
Annexes Suppl Fpc 2024	29

Attestation

Attestation sans réserve

En notre qualité d'expert-comptable, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de LIGUE REGIONALE D'OCCITANIE DE BASKETBALL relatifs à l'exercice du 01/05/2024 au 30/04/2025, qui se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan : 1 569 018,79 €
- Produits d'exploitation : 3 874 403,46 €
- Résultat net comptable : 82 758,53 €

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation de comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Fait à L'UNION le 09/05/2025.

Lalya MUNOZ-PONS,
Expert-comptable

Bilan



Bilan actif

		30/04/2025			30/04/2024
		Brut	Amort. Prov.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, ...				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions	585 279	581 844	3 434	3 958
	Installations techniques, matériel, ...	152 740	125 614	27 126	34 956
	Autres immobilisations corporelles	674 079	487 205	186 875	188 474
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	BIENS REÇUS PAR LEGS/DONS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS				
ACTIF CIRCULANT	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
	Participations et Créances rattachées				
	Autres titres immobilisés	15		15	
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	43 000		43 000	44 000
	TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)	1 455 113	1 194 663	260 450	271 388
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières				
	En-cours de production				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	CRÉANCES				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	159 970	13 068	146 902	469 695
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	522 053		522 053	226 153
	Capital souscrit appelé non versé				
	VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT				
	Actions propres				
	Autres titres et instruments de trésorerie	284 175		284 175	213 260
	DISPONIBILITÉS	328 049		328 049	451 548
	CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	27 390		27 390	23 971
	TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	1 321 637	13 068	1 308 569	1 384 627
Frais d'émission des emprunts (III)					
Primes de remboursement des emprunts (IV)					
Écarts de conversion actif (V)					
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)		2 776 750	1 207 731	1 569 019	1 656 014

Bilan passif

		30/04/2025	30/04/2024
		Net	Net
FONDS PROPRES	FONDS PROPRES SANS DROIT DE REPRISE	247 734	247 734
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires	247 734	247 734
	FONDS PROPRES AVEC DROIT DE REPRISE		
	Fonds statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Écarts de réévaluation		
	RÉSERVES		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres réserves		
	REPORT À NOUVEAU	317 840	324 632
	EXCÉDENT OU DÉFICIT DE L'EXERCICE	82 759	-6 792
	FONDS PROPRES CONSOMPTIBLES		
	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	4 288	8 823
	PROVISIONS RÉGLEMENTÉES		
TOTAL FONDS PROPRES (I)		652 621	574 397
AUTRES F.P.	Avances conditionnées		
	Produit des émissions de titres participatifs		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (I BIS)			
	Total fonds reportés et dédiés (II)		
	Fonds dédiés reportés		
TOTAL FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS (II)			
PROV.	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	20 000	48 619
TOTAL PROVISIONS (III)		20 000	48 619
DETTES	Emprunts obligataires convertibles		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	68 150	98 096
	Emprunts et dettes financières diverses		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	33 684	120 863
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	161 829	173 025
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres emprunts obligataires		
	Autres dettes	462 824	486 811
	Produits constatés d'avance	169 911	154 202
TOTAL DETTES (IV)		896 398	1 032 998
Écarts de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF (I+ II + III + IV + V)		1 569 019	1 656 014

Compte de résultat



Compte de résultat

		30/04/2025	30/04/2024
		Net	Net
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	1 919 679	1 828 469
	Total des ventes de biens et services	1 660 904	1 541 344
	Vente de biens	35	125
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de services	1 660 869	1 541 219
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs	124 550	137 665
	Concours publics et subventions d'exploitation	109 500	123 500
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	15 050	14 165
	Mécénat		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	168 449	165 317
	Utilisations des fonds dédiés		
	Autres produits	821	11
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)		3 874 403	3 672 806
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		
	Variation des stocks de marchandises		
	Autres achats et charges externes	1 772 598	1 731 041
	Aides financières		
	Impôts, taxes, et versements assimilés	59 931	56 894
	Salaires et traitements	687 586	654 534
	Charges sociales	224 981	214 434
	Dotations aux amortissements et aux provisions	74 137	79 663
	Sur actif circulant : dotation aux provisions	1 125	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions		
	Report des fonds dédiés		
	Autres charges	1 126 423	1 085 817
	TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	3 946 781	3 822 383
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		-72 378	-149 577

		30/04/2025	30/04/2024
		Net	Net
PRODUITS FINANCIERS	De participations		
	D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	9 092	5 272
	Reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (III)		9 092	5 272
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées	591	819
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES (IV)		591	819
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)		8 502	4 453
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (I - II + III - IV)		-63 876	-145 124
PRODUITS EXCEPTION.	Sur opérations de gestion	114 671	103 815
	Sur opérations en capital	4 610	5 739
	Reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges	28 619	33 393
	TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	147 901	142 947
CHARGES EXCEPTION.	Sur opérations de gestion	1 266	4 615
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	1 266	4 615
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		146 635	138 332
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (VII)			
Impôts sur les bénéfices (VIII)			
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)		4 031 396	3 821 025
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)		3 948 638	3 827 817
EXCÉDENT OU DÉFICIT		82 759	-6 792
CONTRIB. VOL. NAT.	Dons en nature		
	Prestations en nature		
	Bénévolat		
	TOTAL		
CONTRIB. VOL. NAT.	Secours en nature		
	Mise à disposition gratuite de biens		
	Charges de prestations en nature		
	Personnel bénévole		
	TOTAL		

Détails des comptes



Bilan détaillé — Actif

	30/04/2025	30/04/2024	Variation	
	Solde net	Solde net	En valeur (€)	(%)
ACTIF IMMOBILISÉ				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
CONSTRUCTIONS	3 434	3 958	-523	-13
21310000000 - BÂTIMENTS	531 607	531 607		
21350000000 - INSTALLATIONS GÉNÉRALES - AGENCEMENTS - AMÉNAGEME...	53 672	53 672		
28131000000 - AMORTS. CONSTRUCTION BATIMENT	531 607	531 607		
28135000000 - AMORTISSEMENT AMENAGEMENT	50 237	49 714	523	+1
INSTALLATIONS TECHNIQUES, MATÉRIEL ET OUTILLAGE INDUSTRIELS	27 126	34 956	-7 830	-22
21540000000 - MATÉRIELS INDUSTRIELS	152 740	152 740		
28154000000 - AMORT. MATERIELS ET OUTILLAGES	125 614	117 784	7 830	+7
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	186 875	188 474	-1 600	-1
21810000000 - AGENCEMENT BATIMENT LIGUE	304 269	272 974	31 294	+11
21820000000 - MATÉRIEL DE TRANSPORT	106 427	85 227	21 200	+25
21830000000 - MATÉRIEL DE BUREAU ET MATÉRIEL INFORMATIQUE	226 523	214 833	11 690	+5
21840000000 - MOBILIER	36 861	36 861		
28181000000 - AMORTS. AGENCEMENT BATIMENT	204 427	184 438	19 989	+11
28182000000 - AMORT VEHICULE	70 071	60 386	9 685	+16
28183000000 - AMORT. MATERIEL BUREAU INFOR	185 040	152 556	32 484	+21
28184000000 - AMORT. MOBILIER	27 666	24 040	3 627	+15
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
AUTRES TITRES IMMOBILISÉS	15		15	
27100000000 - TITRES IMMOBILISÉS AUTRES QUE LES TITRES IMMOBILISÉS D...	15		15	
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	43 000	44 000	-1 000	-2
27510000000 - CAUTION VERSEE FFBB		1 000	-1 000	-100
27520000000 - CAUTION DIVERS	3 000	3 000		
27610000000 - APPORT ASSO AVEC DROIT REPRISE	40 000	40 000		
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)	260 450	271 388	-10 938	-4
ACTIF CIRCULANT				
CRÉANCES				
CRÉANCES CLIENTS, USAGERS ET COMPTES RATTACHÉS	146 902	469 695	-322 793	-69
41100000000 - CLIENTS	146 902	469 695	-322 793	-69
41600000000 - CLIENTS DOUTEUX OU LITIGIEUX	13 068	11 943	1 125	+9
49100000000 - PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION DES COMPTES DE CLIENTS	13 068	11 943	1 125	+9
AUTRES CRÉANCES	522 053	226 153	295 901	+131
40100000000 - FOURNISSEURS	4 922	15 127	-10 205	-67
40980000000 - AVOIRS NON PARVENUS		13 594	-13 594	-100
42100000000 - REMUNERATION PERSONNEL		120	-120	-100
42500001000 - AVANCES/ACOMPTES CORMONT G.	1 200		1 200	
43870000000 - PRODUITS À RECEVOIR		7 609	-7 609	-100
46700500000 - AVANCE MASSON JULIE	400		400	
46730000000 - ANCV		820	-820	-100
46740000000 - HELLOASSO		3 967	-3 967	-100
46870000000 - PRODUITS À RECEVOIR	515 531	184 916	330 616	+179
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT				

AUTRES TITRES	284 175	213 260	70 915	+33
50800200000 - CPTE LIVRET PARTENA - PRET CCM	174 175	170 760	3 415	+2
50800300000 - NANTISSEMENT CMUT		42 500	-42 500	-100
50800500000 - COMPTE À TERME 000579003712- 1 AN-	110 000		110 000	
DISPONIBILITÉS				
DISPONIBILITÉS	328 049	451 548	-123 499	-27
51210010000 - CRÉDIT MUTUEL - CM COMPTE COURANT	221 918	337 562	-115 644	-34
51210020000 - CRÉDIT MUTUEL - CM LIVRET	81 050	78 689	2 361	+3
51210040000 - CRÉDIT AGRICOLE - CA COMPTE COURANT	1 263	2 028	-765	-38
51210050000 - CRÉDIT AGRICOLE - CA LIVRET	21 200	33 054	-11 854	-36
51210080000 - PENNYLANE - COMPTE PRO PENNYLANE	2 534		2 534	
53110000000 - CAISSE EN MONNAIE NATIONALE	84	215	-131	-61
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE				
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	27 390	23 971	3 419	+14
48600000000 - CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	27 390	23 971	3 419	+14
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	1 308 569	1 384 627	-76 058	-5
CHARGES À RÉPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES (III)				
PRIMES DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS (IV)				
ÉCARTS DE CONVERSION ACTIF (V)				
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V)	1 569 019	1 656 014	-86 995	-5

Bilan détaillé — Passif

	30/04/2025	30/04/2024	Variation	
	Solde net	Solde net	En valeur (€)	(%)
FONDS PROPRES				
CAPITAL GRATUIT SANS DROITS	247 734	247 734		
10200000000 - FONDS PROPRES SANS DROIT DE REPRISE	247 734	247 734		
REPORT À NOUVEAU				
REPORT À NOUVEAU	317 840	324 632	-6 792	-2
11000000000 - REPORT À NOUVEAU (SOLDE CRÉDITEUR OU DÉBITEUR)	317 840	324 632	-6 792	-2
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	82 759	-6 792	89 551	+1k
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT				
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	4 288	8 823	-4 535	-51
13100000000 - SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT	125 090	125 090		
13900000000 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT INSCRITES AU COMPTE DE ...	-120 802	-116 267	-4 535	-4
TOTAL FONDS PROPRES (I)	652 621	574 397	78 224	+14
TOTAL AUTRES FONDS PROPES (I BIS)				
TOTAL FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS (II)				
PROVISIONS				
PROVISIONS POUR CHARGES				
PROVISIONS POUR CHARGES	20 000	48 619	-28 619	-59
15800000000 - AUTRES PROVISIONS POUR CHARGES	20 000	20 000		
15810000000 - PROVISIONS FONDS DE RECONQUÊTE		28 619	-28 619	-100
TOTAL PROVISIONS (III)	20 000	48 619	-28 619	-59
DETTES				
EMPRUNTS ET DETTES AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	68 150	98 096	-29 946	-31
16400200000 - EMPRUNT	68 150	98 096	-29 946	-31
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS	33 684	120 863	-87 179	-72
40100000000 - FOURNISSEURS	33 684	120 863	-87 179	-72
DETTES FISCALES ET SOCIALES	161 829	173 025	-11 196	-6
42820000000 - DETTES PROVISIONNÉES POUR CONGÉS À PAYER	54 364	49 193	5 171	+11
42830000000 - PROVISION HEURES À RÉCUPÉRER	33 195	42 363	-9 168	-22
42840000000 - PROVISIONS REGUL SOCIALE	1 121		1 121	
43100000000 - SÉCURITÉ SOCIALE	20 669	21 085	-416	-2
43720000000 - COTISATION PREVOYANCE- CHORUM-MUTEX	1 490	1 422	68	+5
43725000000 - ALLIANZ (FRAIS DE SANTÉ)	1 932	6 408	-4 476	-70
43730000000 - RETRAITE AGIRC ARRCO-REUNICA-AG2R	4 640	4 629	11	
43750000000 - AFDAS (FORMATION PROFESSIONNELLE)	652	622	30	+5
43820000000 - CHARGES SOCIALES SUR CONGÉS À PAYER	24 501	22 658	1 842	+8
43830000000 - PROVISION SUR CHARGES H RÉCUP	15 799	20 626	-4 827	-23
44210000000 - PRÉLÈVEMENTS À LA SOURCE (IMPÔT SUR LE REVENU)	765	797	-32	-4
44711000000 - TAXE SUR LES SALAIRES	2 702	3 221	-519	-16
AUTRES DETTES	462 824	486 811	-23 988	-5
41100000000 - CLIENTS	8 725	16 188	-7 463	-46
41980000000 - AVOIRS À ÉTABLIR	4 000	26 407	-22 407	-85
46700000000 - AUTRES COMPTES DÉBITEURS OU CRÉDITEURS	100	511	-411	-80
46860000000 - CHARGES À PAYER	449 569	443 705	5 864	+1
47170010000 - CRÉDIT MUTUEL - CM COMPTE COURANT - ENCAISSEMENTS ...	430		430	

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	169 911	154 202	15 709	+10
48700000000 - PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	169 911	154 202	15 709	+10
TOTAL DETTES (IV)	896 398	1 032 998	-136 599	-13
ÉCARTS DE CONVERSION PASSIF (V)				
TOTAL PASSIF (I + II + III + IV + V)	1 569 019	1 656 014	-86 995	-5

Compte de résultat détaillé

	30/04/2025	30/04/2024	Variation	
	Solde net	Solde net	En valeur (€)	(%)
PRODUITS D'EXPLOITATION				
COTISATIONS	1 919 679	1 828 469	91 210	+5
75610000000 - COTIS SANS CONTREPARTIES AFFIL	52 428	52 847	-419	-1
75620000000 - COTIS AVEC CONTREPARTIES LICEN	1 867 251	1 775 622	91 629	+5
VENTES DE MARCHANDISES	35	125	-90	-72
70710030000 - VENTES DIVERSES	35	125	-90	-72
PRESTATIONS DE SERVICES	1 660 869	1 541 219	119 650	+8
70600100000 - PRESTATIONS DE SERVICES	899 973	870 113	29 860	+3
70600200000 - ENGAGEMENT REGIONAL	73 700	76 370	-2 670	-3
70600300000 - CAISSE DE PEREQUATION	630 251	581 286	48 966	+8
70600400000 - CONTRIBUTION FORMATION	13 500	13 450	50	
70600500000 - PACTE DES OFFICIELS	43 445		43 445	
CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	109 500	123 500	-14 000	-11
74100100000 - SUB. ANS	59 000	74 100	-15 100	-20
74100200000 - SUBVENTION ETAT (AUTRES)	22 000	14 000	8 000	+57
74100300000 - SUB. CONSEIL REGIONAL	28 500	30 400	-1 900	-6
74100534000 - DDFIP HERAULT		5 000	-5 000	-100
RESSOURCES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	15 050	14 165	885	+6
DONS MANUELS	15 050	14 165	885	+6
75410000000 - ABANDON FRAIS BENEVOLES	15 050	14 165	885	+6
REPRISES SUR PROVISIONS ET AMORTISSEMENTS, TRANSFERTS DE CHARGES	168 449	165 317	3 131	+2
78170000000 - REPRISE CRÉANCES DOUTEUSES		85	-85	-100
79100100000 - REMBOURSEMENTS COMITES/FFBB	95 225	107 037	-11 812	-11
79100300000 - AIDES DE LA FFBB	58 701	53 121	5 580	+11
79150000000 - INDEMNITES JOURNALIERES	14 523	5 074	9 449	+186
AUTRES PRODUITS	821	11	811	+7k
75800000000 - PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	821	11	811	+7k
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	3 874 403	3 672 806	201 597	+5
CHARGES D'EXPLOITATION				
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	1 772 598	1 731 041	41 557	+2
60400000000 - ACHATS D'ÉTUDES ET PRESTATIONS DE SERVICES	205 078	172 699	32 379	+19
60400100000 - CAISSE DE PEREQUATION	595 775	536 393	59 381	+11
60410000000 - PRESTATION MEDICALE	21 414	23 985	-2 571	-11
60610100000 - EDF - GDF	7 843	9 875	-2 032	-21
60610300000 - EAU	623	640	-17	-3
60632300000 - FOURNITURES D ENTRETIEN	763	799	-36	-5
60632400000 - FOURNITURES - MATERIELS LIGUE	49 423	64 853	-15 430	-24
60640000000 - FOURNITURES ADMINISTRATIVES	1 200	2 288	-1 088	-48
60640100000 - FRAIS INFORMATIQUE	705	664	41	+6
61300000000 - LOCATIONS	14 239	25 403	-11 164	-44
61350000000 - LOCATIONS MOBILIÈRES	56 583	53 077	3 506	+7
61351000000 - LOCATIONS INFORMATIQUES	6 479	6 479		
61352000000 - LOCATIONS MOBILIERES	586	1 196	-610	-51
61400000000 - CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIÉTÉ	1 738	1 650	88	+5

61520000000 - ENTRETIEN ET RÉPARATIONS SUR BIENS IMMOBILIERS	426	1 218	-792	-65
61550000000 - ENTRETIEN ET RÉPARATIONS SUR BIENS MOBILIERS	6 050	5 177	873	+17
61560000000 - MAINTENANCE	32 943	26 430	6 513	+25
61610000000 - MULTIRISQUES	23 211	17 514	5 697	+33
61810000000 - DOCUMENTATION GÉNÉRALE	2 003	1 298	705	+54
62110000000 - PERSONNEL MIS A DISPOSITION		520	-520	-100
62260000000 - HONORAIRES	22 173	18 486	3 687	+20
62340000000 - FRAIS DE REPRESENTATION	330	18	312	+2k
62360000000 - CATALOGUES ET IMPRIMÉS	1 166	411	754	+183
62380000000 - RÉCOMPENSES	30 955	34 330	-3 374	-10
62380100000 - DONS A ASSOCIATIONS	100	4 000	-3 900	-98
62510000000 - VOYAGES ET DÉPLACEMENTS	130 225	112 172	18 053	+16
62520000000 - HERBERGEMENT	477 287	522 737	-45 450	-9
62570000000 - RÉCEPTIONS	53 334	51 533	1 801	+3
62610000000 - FRAIS POSTAUX	4 766	10 933	-6 167	-56
62620000000 - TÉLÉPHONE ET INTERNET	21 375	21 057	317	+2
62780000000 - AUTRES FRAIS ET COMMISSIONS SUR PRESTATIONS DE SERVI...	3 008	2 426	582	+24
62810000000 - CONCOURS DIVERS - COTISATIONS	795	778	17	+2
IMPÔTS, TAXES, ET VERSEMENTS ASSIMILÉS	59 931	56 894	3 036	+5
63110000000 - TAXE SUR LES SALAIRES	34 986	35 587	-601	-2
63330000000 - PARTICIPATION DES EMPLOYEURS À LA FORMATION PROFESSI...	2 252	2 186	66	+3
63512000000 - TAXES FONCIÈRES	19 588	19 107	481	+3
63513000000 - AUTRES IMPÔTS LOCAUX	3 105	14	3 091	+22k
SALAIRES ET TRAITEMENTS	687 586	654 534	33 052	+5
64110000000 - SALAIRES, APPOINTEMENTS	672 053	631 133	40 920	+6
64120000000 - CONGÉS PAYÉS	5 171	-945	6 115	+647
64140000000 - INDEMNITÉS ET AVANTAGES DIVERS	14 467	3 171	11 296	+356
64160000000 - HEURES À RÉCUPÉRER	-9 168	16 663	-25 831	-155
64180000000 - 50% TRANSPORT	45		45	
64800000000 - AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	5 018	4 512	506	+11
CHARGES SOCIALES	224 981	214 434	10 547	+5
64510000000 - COTISATIONS À L'URSSAF	160 656	144 993	15 664	+11
64520000000 - COTISATIONS PRÉVOYANCE	29 399	25 729	3 670	+14
64530000000 - COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	35 240	33 922	1 318	+4
64550000000 - CHARGES CONGES PAYES	1 842	-1 026	2 869	+279
64560000000 - CHARGES SUR HEURES RECUP	-4 827	8 399	-13 226	-157
64750000000 - MÉDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE	2 670	2 418	252	+10
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS (CHARGES D'EXPLOI...	74 137	79 663	-5 526	-7
68112000000 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	74 137	79 663	-5 526	-7
SUR ACTIF CIRCULANT : DOTATION AUX PROVISIONS	1 125		1 125	
68174000000 - CRÉANCES	1 125		1 125	
AUTRES CHARGES	1 126 423	1 085 817	40 606	+4
65400000000 - PERTES SUR CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES		375	-375	-100
65800000000 - CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE	9	19	-9	-50
65861000000 - COTISATIONS SANS CONTREPARTIES	47 481	47 858	-377	-1
65862000000 - COTISATIONS AVEC CONTREPARTIES	1 078 933	1 037 565	41 368	+4
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	3 946 781	3 822 383	124 398	+3
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-72 378	-149 577	77 200	+52
PRODUITS FINANCIERS				

AUTRES INTÉRÊTS ET PRODUITS ASSIMILÉS	9 092	5 272	3 820	+72
76800000000 - AUTRES PRODUITS FINANCIERS	9 092	5 272	3 820	+72
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (III)	9 092	5 272	3 820	+72
CHARGES FINAN.				
INTÉRÊTS ET CHARGES ASSIMILÉES	591	819	-228	-28
66110000000 - INTÉRÊTS DES EMPRUNTS ET DETTES	591	819	-228	-28
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES (IV)	591	819	-228	-28
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	8 502	4 453	4 048	+91
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (I - II + III - IV)	-63 876	-145 124	81 248	+56
PRODUITS EXCEPTION.				
SUR OPÉRATIONS DE GESTION	114 671	103 815	10 856	+10
77180010000 - AMENDES DIVERSES	50 861	45 259	5 603	+12
77180020000 - AMENDES DOSSIER DISCIPLINE	62 639	55 680	6 959	+12
77180040000 - DONS DIVERS	200		200	
77200000000 - PRODUITS S/EXERCICE ANTERIEUR	971	2 876	-1 905	-66
SUR OPÉRATIONS EN CAPITAL	4 610	5 739	-1 129	-20
77000000000 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	75	217	-142	-65
77700000000 - QUOTE-PART DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT VIRÉE A...	4 535	5 522	-987	-18
REPRISES SUR PROVISIONS ET TRANSFERTS DE CHARGES	28 619	33 393	-4 774	-14
78700000000 - REPRISES SUR PROVISIONS (À INSCRIRE DANS LES PRODUITS ...	28 619	33 393	-4 774	-14
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	147 901	142 947	4 954	+3
SUR OPÉRATIONS DE GESTION	1 266	4 615	-3 349	-73
67100000000 - CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPÉRATIONS DE GESTION		35	-35	-100
67180040000 - DONS DIVERS		150	-150	-100
67200000000 - PERTE S/ EXCERCICE ANTERIEUR	1 266	4 430	-3 164	-71
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	1 266	4 615	-3 349	-73
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	146 635	138 332	8 303	+6
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	4 031 396	3 821 025	210 372	+6
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	3 948 638	3 827 817	120 820	+3
EXCÉDENT OU DÉFICIT	82 759	-6 792	89 551	+1k
TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
TOTAL CHARGES DE CONTRIBUTIONS EN NATURE				

Annexes





Préambule

Introduction à l'annexe

L'exercice fiscal clos le **30/04/2025** a une durée de **12** mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de **1 569 018,79 €**.

Le résultat net comptable est **un bénéfice** de **82 758,53 €**.

Les notes et tableaux communiqués ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Faits caractéristiques de l'exercice

Le fonds de reconquête constitué sur les exercices précédents a été repris en totalité sur l'exercice pour 28.619 € conformément aux décisions du comité directeur.

Principes et méthodes comptables

Règlement comptable

Description de l'entité

La LIGUE a pour objet :

- De représenter la FFBB dans le ressort territorial de la LIGUE,
- De mettre en œuvre la politique fédérale et d'assurer l'exécution des missions que lui confie la FFBB dans le cadre de la délégation qui lui est accordée, à savoir principalement d' :
 - organiser et développer le basket-ball au niveau régional conformément aux directives de la FFBB, et dans la limite de la délégation accordée par celle-ci,
 - organiser des compétitions de basket-ball de toutes natures au niveau régional,
 - diffuser toute documentation et/ou règlements, à titre gratuit ou onéreux, relatifs à la pratique du basket-ball,
 - organiser des cours, des conférences, stages, examens et formations dans le cadre du plan de formations de la FFBB,
 - d'une manière générale, sous la tutelle de la FFBB, de mener toutes actions tendant à développer, promouvoir le basket-ball au niveau régional.

Mention du règlement comptable

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec le règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Liste des méthodes

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement obtenus, en vue de leurs utilisations envisagées.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Type d'immobilisation	Durée d'amortissement
Bâtiments, installations et agencements	
Bâtiments commerciaux	20 à 50 ans
Bureaux	25 ans
Agencements	10 ans
Mobilier	10 ans
Travaux	5 à 10 ans
Matériel et outillage	
Matériel	6,5 à 10 ans
Outillage	5 à 10 ans
Autres immobilisations corporelles	
Matériel de transport	5 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans
Immobilisations incorporelles	
Logiciels	1 à 3 ans
Brevets	N/A
Autres	N/A

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif et en fonction de la durée de vie prévue

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat, hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

Subventions

Inscription proratisée :

La société a bénéficié de subventions qui ont été imputées en résultat au prorata des frais engagés.
La quote-part des subventions qui financent des dépenses immobilisées est reprise en résultat d'exploitations au même rythme que l'amortissement desdites dépenses. La partie acquise mais non encore rapportée au résultat est comptabilisée en fonds propres, en subventions d'investissements.

Emprunts

Un Prêt Garanti par l'Etat de 150.000 € a été souscrit en N-3.
Il est étalé sur 5 ans depuis N-2

Créances immobilisées

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.
Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.
La LIGUE OCCITANIE DU BASKET BALL a réalisé, en N-2, un apport de 40.000 € avec droit de reprise sur une durée de 48 mois, au profit du Groupement d'Employeurs Basket Méditerranée (GEBM).

Postes du bilan et du compte de résultat

Informations relatives à l'actif

Mouvements des postes d'immobilisations

Rubriques	Valeur brute au début d'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Valeur brute à la clôture d'exercice (D)
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de dévelo...				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	585 279			585 279
Installations techniques, matériel e...	152 740			152 740
Autres immobilisations corporelles	609 895	64 184		674 079
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations				
Prêts	44 000		1 000	43 000
Autres immobilisations financières		15		15

- (A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice N-1
- (B) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
- (C) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
- (D) Solde des comptes à la date de la plaquette

La LIGUE OCCITANIE DU BASKET BALL a réalisé, en N-2, un apport de 40.000 € avec droit de reprise sur une durée de 48 mois, au profit du Groupement d'Employeurs Basket Méditerranée (GEBM).

Amortissements et dépréciations

Rubriques	Valeur brute au début d'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Valeur brute à la clôture d'exercice (D)
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de dévelo...				
Fonds commercial				
Autres				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	581 321	523		581 844
Installations techniques, matériel e...	117 784	7 830		125 614
Autres	421 421	65 784		487 205
Immobilisations financières				
Participations				
Prêts				
Autres				

- (A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice précédent
- (B) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
- (C) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
- (D) Solde des comptes à la date de clôture de l'exercice

État des échéances à la clôture de l'exercice

Rubriques	Montant Brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Créances rattachées à des partici...				
Prêts				
Autres immo. financières	43 000	43 000		
Clients douteux	13 068	13 068		
Autres créances clients	146 902	146 902		
Personnel et comptes rattachés	1 200	1 200		
Sécurité sociale et autres org. soci...				
États et autres collectivités publiques				
Impôts sur les bénéfices				
TVA				
Autres impôts				
Divers				
Groupes et associés				
Débiteurs divers	520 853	520 853		
Charges constatées d'avance	27 390	27 390		
TOTAL	752 413	752 413		
Prêts accordés en cours d'exercice				
Rembours. obtenus en cours d'exe...				
Prêts et avances consentis aux as...				

État des charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance	Montant	Commentaire
Charges constatées d'avance	27 390	
Produits à recevoir	515 532	
TOTAL	542 922	

Informations relatives au passif

Variation des fonds propres

Rubriques	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise	247 734				247 734
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves					
Report à nouveau	324 632	-6 792		6 792	317 840
Excédent ou déficit de l'exercice	-6 792	6 792	82 758		82 758
Situation nette					
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	8 823			4 535	4 288
Provisions réglementées					
TOTAL	574 397		82 758	11 327	652 620

Provisions

Nature de la provision	Valeur comptable au début d'exercice	Dotation	Reprise	Valeur comptable à la clôture
Provision fonds de reconquête	28 619		28 619	
Provision pour risques et charges	20 000			20 000
Provision dépréciation clients	11 943	1 125		13 068

Précisions sur les dettes

Rubriques	Montant Brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes aux établissem...	68 150	30 156	37 994	
Emprunts et dettes financières div...				
Fournisseurs et comptes rattachés	33 684	33 684		
Personnel et comptes rattachés	88 679	88 679		
Sécurité Sociale et autres org. soci...	69 683	69 683		
États et autres collectivités publiques				
Impôts sur les bénéfices				
TVA				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	3 467	3 467		
Dettes sur immobilisations et com...				
Groupe et associés				
Autres dettes	462 394	462 394		
Produits constatés d'avance	169 911	169 911		
TOTAL	895 968	857 975	37 994	
Emprunts souscrits en cours d'exe...				
Emprunts remboursés en cours d'e...	29 946			
Montant des emprunts et dettes c...				

Précisions sur certains postes de passif

Produits constatés d'avance	Montant	Commentaire
Produits constatés d'avance	-169 911	
Charges à payer	449 569	Dettes fournisseurs
Charges à payer	133 267	Dettes sociales et fiscales
Avoirs à établir	4 000	
TOTAL	416 925	

Informations relatives au compte de résultat

Honoraires CAC

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de **11.156** euros. Il s'agit d'honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes.

Contributions volontaires en nature

Les contributions volontaires en nature des bénévoles ne sont pas évaluables à ce jour dans l'association.

Informations relatives à l'effectif

Effectif employé pendant l'exercice

Catégorie	Hommes	Femmes	Total
Cadres	3	1	4
Non-cadres	8	9	17
Employés			

Tableau des subventions d'investissement

	Solde à l'ouverture de l'exercice	Variations de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice
Subventions d'investissement	Montant global	Augmentation	Diminution	Montant global
Total Montant nominal :	125.090			125.090
Total Quotes-parts virées au résultat :	116.267	4.535		120.802

Information sur les montants des concours publics et subventions reçus par l'association par nature et par catégorie d autorités administratives

	Exercice N	Exercice N-1
Concours Publics	0	0
Total I	0	0
Subventions d'exploitations		
Etat	22.000	14.000
Région	87.500	109.500
Autres collectivités Territoriales		
Total II	109.500	123.500
TOTAL (I+II)	109.500	123.500

ANNEXE SPECIFIQUE ORGANISME DE FORMATION

TABLEAU I
RESSOURCES DE L'ORGANISME

ORIGINE DES FONDS	MONTANT (N)		MONTANT (N-1)	
	EN K euros	EN %	EN K euros	EN %
1 - RESSOURCES PROVENANT DES ENTREPRISES ET ADMINISTRATIONS POUR LEURS SALAIRES ET DES PARTICULIERS				
ENTREPRISES				
ETAT				
COLLECTIVITES LOCALES				
ETABLISSEMENTS PUBLICS				
ENTREPRISES VIA FONGECIF				
OPCA	329	88%	228	77%
FAF				
PARTICULIERS/CLUB	44	12%	27	9%
SOUS-TOTAL I	373	88%	255	86%
INSTANCES EUROPEENNES				
ETAT			0	0
REGIONS	10	2%	10	3%
AUTRES COLLECTIVITES TERRITORIALES				
SOUS-TOTAL II	10	2%	10	3%
3 – AUTRES				
AUTRES ORGANISMES DE FORMATION	33	9%	31	11%
AUTRES RESSOURCES				
SOUS-TOTAL III	33	9%	31	11%
TOTAL DES RESSOURCES	383	100%	296	100%

TABLEAU II
DECOMPOSITION DES ACTIONS DE FORMATION PAR FINALITE

FINALITE DES ACTIONS	VOLUMES FINANCIERS			
	N		N - 1	
	en K euros	%	en K euros	%
Diplômantes *(	329	88%	259	90%
Perfectionnement		12%		
professionnel et qualifiant*(2)	44		27	10%
Insertion sociale				
Total	373	100%	286	100%

(1) diplômes nationaux, titres homologués

(2) certificats de branches, certificats d'entreprises, attestations

TABLEAU III
CONVENTIONS DE RESSOURCES PUBLIQUES AFFECTEES

Convention	Montant initial	Suivi exécution		
		Solde au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Solde en fin d'exercice
Néant				



MUNOZ-PONS EXPERTISE CONSEILS

SARL au capital de 3000 Euros - SIREN : 517487849

10 CHEMIN DE LA VIOLETTE, 31240 L'UNION

Tél : 05.81.97.17.43 - www.expertcomptamp.fr



OCCITANIE
B A S K E T B A L L

Annexe 2

Budget Prévisionnel 2025/2026



OCCITANIE
BASKETBALL

BUDGET PREVISIONNEL

Validé par le Comité Directeur Régional du samedi 24 mai 2025

SAISON 2025/2026

CHARGES			PRODUITS		
CHARGES DIRECTES			PRODUITS DIRECTES		
60 - Achats		854 920 €	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services		1 848 400 €
Prestations de services	604 420 €				
Achats matières et fournitures	206 000 €				
Autres fournitures	44 500 €				
61 - Services extérieurs		146 000 €	73 - Dotations et produits de tarification		- €
Locations	84 000 €				
Entretien et réparation	39 000 €				
Assurance	23 000 €				
Documentation	- €				
62 - Autres services extérieurs		696 000 €	74 - Subventions d'exploitation		84 000 €
Rémunérations intermédiaires et honoraires	25 000 €		ANS - PSF	40 000 €	
Publicité, publication	27 000 €		ANS - PST	- €	
Déplacements, missions	615 000 €		ANS - DHP -> FFBB	16 000 €	
Services bancaires, autres	29 000 €		Conseil Régional - Mvt Sportif	28 000 €	
			Conseil Régional - Evènements	- €	
			Conseil Départemental	- €	
			Communes	- €	
			Organismes sociaux	- €	
			ASP	- €	
			Aides Privées	- €	
			Autres établissements publics	- €	
63 - Impôts et taxes		48 000 €	75 - Autres produits de gestion courante		1 858 600 €
Impôts et taxes sur rémunération	30 000 €		Cotisations (licences, affiliations)	1 858 600 €	
Autres impôts et taxes	18 000 €		Dons manuels - Mécénat	- €	
64 - Charges de personnel		907 500 €	76 - Produits financiers		5 000 €
Rémunération des personnels	672 000 €				
Charges sociales	224 000 €				
Autres charges de personnel	11 500 €				
65 - Autres charges de gestion courante		1 080 780 €	77 - Produits exceptionnels		- €
Licences, affiliations, droits fédéraux	1 080 780 €		Changement règles comptables		
66 - Charges financières		4 000 €	78 - Reprises sur amortissements et provisions		5 200 €
67 - Charges exceptionnelles		- €			
68 - Dotation aux amortissements, provisions et engagement à réaliser sur ressources affectées		64 000 €			
69 - Impôts sur les bénéfices (IS) ; Participation des salariés		- €			
S/Total des charges		3 801 200 €	S/Total des produits		3 801 200 €
Excédent prévisionnel (bénéfice)			Insuffisance prévisionnelle (déficit)		
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
86 - Emplois des contributions volontaires en nature		15 000 €	87 - Contributions volontaires en nature		15 000 €
Secours en nature	- €		Bénévolat	15 000 €	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations	- €		Prestations en nature	- €	
Prestations	- €		Dons en nature	- €	
Personnel bénévole	15 000 €				
TOTAL DES CHARGES		3 816 200 €	TOTAL DES PRODUITS		3 816 200 €

Pôles opérationnels	CHARGES	PRODUITS
	Prévisionnel 2025/2026	Prévisionnel 2025/2026
Instances politiques et Direction	2 227 030 €	1 978 100 €
Réunions de l'instance	21 800 €	30 000 €
Assemblée Générale	10 000,00 €	- €
Bureaux Régionaux	2 000,00 €	- €
Comités Directeurs Régionaux	4 500,00 €	- €
Conférences des présidents	4 400,00 €	- €
Réunions de direction	900,00 €	- €
aide fédérale	- €	30 000,00 €
Frais du siège	13 000 €	- €
Assurance	4 000,00 €	- €
Eau / Electricité / Maintenance	9 000,00 €	- €
Frais de l'antenne	8 000 €	8 000 €
Co-propriété	1 000,00 €	- €
Assurance	2 500,00 €	- €
Eau / Electricité / Maintenance	4 500,00 €	- €
Loyers	- €	8 000,00 €
Frais généraux	48 000 €	40 000 €
Fournitures administratives / locations / La Poste	24 000,00 €	- €
Assurance	7 500,00 €	- €
Subvention ANS PSF	- €	40 000,00 €
Téléphonie / Fibre (siège)	8 000,00 €	- €
Téléphonie / Fibre (antenne)	8 500,00 €	- €
Frais des élus	1 350 €	- €
Frais Président	500,00 €	- €
Frais Secrétaire Général	150,00 €	- €
Frais Trésorier	150,00 €	- €
Frais Vice-Présidents	300,00 €	- €
Frais autres élus du CDR	250,00 €	- €
Frais de représentation	6 100 €	- €
AG FFBB	2 000,00 €	- €
AG Comités / Clubs	600,00 €	- €
FFBB (groupes de travail, commissions, ...)	1 500,00 €	- €
Institutionnels	500,00 €	- €
Vœux	1 000,00 €	- €
autres	500,00 €	- €

VENTILATION PAR POLE OPERATIONNEL

Pôles opérationnels	CHARGES	PRODUITS
	Prévisionnel 2025/2026	Prévisionnel 2025/2026
Frais fédéraux	1 080 780 €	1 858 600 €
Affiliations	63 680,00 €	67 600,00 €
Licences, mutations et assurances base : 42 000 lic.	1 003 800,00 €	1 776 000,00 €
Droits de licence T et AS	13 300,00 €	15 000,00 €
Frais liés aux véhicules	82 500 €	14 500 €
Assurance	9 000,00 €	- €
Carburants et péages	38 000,00 €	- €
Entretiens	2 500,00 €	- €
Loyers	33 000,00 €	14 500,00 €
Gestion du personnel	938 500 €	- €
Salaires bruts	672 000,00 €	- €
Charges (patronales / congés payés)	224 000,00 €	- €
Mise à disposition du personnel	- €	- €
Taxe sur les salaires	30 000,00 €	- €
autres charges du personnel (PSA31, Médecine, ...)	5 000,00 €	- €
Stagiaires	- €	- €
Téléphonie	4 000,00 €	- €
Frais de missions	3 500,00 €	- €
Ventes et locations	12 000 €	12 000 €
Gymnase	12 000,00 €	12 000,00 €
Matériels et ventes (cahiers techniques, ...)	- €	- €
Bénévolat	15 000 €	15 000 €
Bénévolat	15 000,00 €	15 000,00 €
Pôle Opérationnel	118 000 €	67 200 €
Administration Générale		
Commission Régionale de Discipline	8 000 €	50 000 €
Réunions et frais généraux	8 000,00 €	- €
Pénalités	- €	50 000,00 €
Gestion Institutionnelle et Financière	110 000 €	17 200 €
Amortissements	64 000,00 €	5 200,00 €
Frais bancaires	4 000,00 €	5 000,00 €
Honoraires	19 000,00 €	- €
Impôts	23 000,00 €	7 000,00 €

Pôles opérationnels	CHARGES	PRODUITS
	Prévisionnel 2025/2026	Prévisionnel 2025/2026
Pôle Opérationnel		
Compétitions et Officiels	714 370 €	828 220 €
Réunions et frais généraux du pôle opérationnel	500 €	- €
Subventions	- €	- €
Réunions et frais généraux	500,00 €	- €
Commission Régionale des Compétitions	9 800 €	98 000 €
Engagements	- €	76 000,00 €
Récompenses	9 000,00 €	- €
Pénalités	- €	15 000,00 €
Ristournes	- €	7 000,00 €
Vérifications / Délégués	500,00 €	- €
Réunions et frais généraux	300,00 €	- €
Commission Régionale des Techniciens	150 €	- €
Pénalités	- €	- €
Réunions et frais généraux	150,00 €	- €
Commission Régionale Médicale	600 €	- €
Réunions et frais généraux	600,00 €	- €
Commission Régionale Traitement des Réclamations	220 €	220 €
Pénalités	- €	220,00 €
Réunions et frais généraux	220,00 €	- €
Groupe Régional MiniBasket et Jeunes	6 100 €	- €
Action spécifique U11 / Panier d'Or	2 000,00 €	- €
Challenge Benjamin	3 500,00 €	- €
Réunions et frais généraux	600,00 €	- €
Pratique des Officiels / 5x5	672 200 €	730 000 €
Désignations	1 200,00 €	
Forfaits Financiers Régionaux	670 000,00 €	730 000,00 €
Forfaits Financiers Régionaux Arbitrage et Observations	595 000,00 €	- €
Forfaits Financiers Régionaux Ristournes Comités	32 000,00 €	- €
Forfaits Financiers Régionaux Pacte des Officiels	43 000,00 €	- €
Equipe Régionale des Officiels (E.R.O.)	500,00 €	- €
Réunions et frais généraux	500,00 €	- €
Tournois Régionaux / 3x3	24 000 €	- €
Organisation des Masters	7 000,00 €	- €
Organisation Opens Plus	15 000,00 €	- €
Dotations matérielles	2 000,00 €	- €
Réunions et frais généraux du pôle opérationnel	800 €	- €
Réunions et frais généraux	800,00 €	- €

Pôles opérationnels	CHARGES		PRODUITS	
	Prévisionnel 2025/2026		Prévisionnel 2025/2026	
Pôle Opérationnel IRFBB et Formation du Joueur	650 000 €		838 280 €	
IRFBB (dont E.R.O.)	191 800 €		523 780 €	
Comité Stratégique Régional	300,00 €		- €	
Formation des dirigeants : automnales, printanières, autres...	1 000,00 €		- €	
JIG	1 000,00 €		2 280,00 €	
Brevets Fédéraux	40 000,00 €		42 000,00 €	
DETB	14 500,00 €		39 000,00 €	
BPJEPS ES BB Toulouse, Tarbes, Mauguio, Nîmes et Toulouges	120 000,00 €		357 500,00 €	
TP CPMS	6 000,00 €		26 000,00 €	
TFP CDSSA	6 000,00 €		45 000,00 €	
DEJEPS BB (globalité)	- €		5 000,00 €	
Entraîneurs	1 600,00 €		7 000,00 €	
Entraîneurs/Officiels	600,00 €		- €	
Réunions et frais généraux	800,00 €		- €	
Projet de Performance Fédéral	457 700 €		273 000 €	
Génération U12	15 500,00 €		- €	
<i>Génération U12</i> <i>TIC Qualificatif et Final</i>	3 000,00 €			
<i>Génération U12</i> <i>Camps U12</i>	12 500,00 €			
Génération U13	42 200,00 €		- €	
<i>Génération U13</i> <i>Camps U13</i>	12 500,00 €			
<i>Génération U13</i> <i>TIC Zone</i>	15 000,00 €			
<i>Génération U13</i> <i>CIC Potentiels</i>	8 500,00 €			
<i>Génération U13</i> <i>CIS / TIZ</i>	6 200,00 €			
Génération U14	22 000,00 €		7 000,00 €	
<i>Génération U14</i> <i>TIS / CIZ</i>	16 000,00 €		7 000,00 €	
<i>Génération U14</i> <i>CIC et Stages</i>	6 000,00 €			
Génération U15	38 000,00 €		- €	
<i>Génération U15</i> <i>TIP National</i>	15 000,00 €			
<i>Génération U15</i> <i>Stages</i>	8 000,00 €			
<i>Génération U15</i> <i>TIP Qualificatif</i>	15 000,00 €			
Poles Espoirs	340 000,00 €		266 000,00 €	
<i>Poles Espoirs</i> <i>Pole Espoir Montpellier</i>	160 000,00 €		120 000,00 €	
<i>Poles Espoirs</i> <i>Pole Espoir Toulouse</i>	180 000,00 €		130 000,00 €	
<i>Poles Espoirs</i> <i>Subvention ANS -DHP / FFBB</i>	- €		16 000,00 €	
Réunions et frais généraux du pôle opérationnel	500 €		41 500 €	
Réunions et frais généraux	500,00 €		- €	
Contribution formation joueurs	- €		13 500,00 €	
Subvention Région Occitanie	- €		28 000,00 €	

Pôles opérationnels	CHARGES	PRODUITS
	Prévisionnel 2025/2026	Prévisionnel 2025/2026
Pôle Opérationnel Animation du Territoire	96 400 €	104 400 €
Commission Régionale Citoyenne	2 000 €	- €
Réunions et frais généraux	2 000,00 €	
Challenge Basket Féminin	- €	
Actions transversales	8 600 €	- €
RSE	6 000,00 €	- €
VxE	2 000,00 €	- €
FFSA / FFSU / UNSS	600,00 €	- €
Communication	6 500 €	- €
Goodies	3 500,00 €	- €
Site Internet	3 000,00 €	- €
Organisation d'évènements	78 000 €	104 400 €
Camps d'Eté	75 000,00 €	104 400,00 €
Evènements Coupes/Finales - Occitanie	3 000,00 €	- €
Patrimoine et Histoire	1 300 €	- €
Académie Régionale	1 300,00 €	- €
Musée	- €	- €
Partenariats et Mécénat	- €	- €
Partenariats	- €	- €
Mécénat	- €	- €
Réunions et frais généraux du pôle opérationnel	- €	- €
Objets de communication	- €	- €
Réunions et frais généraux	- €	- €
Equipe Technique Régionale	10 400 €	- €
Réunions et frais généraux de l'E.T.R.	3 000 €	- €
Réunions plénières	3 000,00 €	- €
Réunions de groupe	- €	- €
Equipements	- €	- €
Frais des C.T.S.	7 400 €	- €
Directeur Technique Régional	2 700,00 €	- €
C.T.S. Formation & Emploi	2 700,00 €	- €
C.T.S. Détection	2 000,00 €	- €
TOTAL	3 816 200 €	3 816 200 €



Annexe 3

Dispositions financières 2025/2026



OCCITANIE
BASKETBALL

DISPOSITIONS FINANCIERES

validés par le Comité Directeur Régional du samedi 24 mai 2025

SAISON 2025/2026

TARIF DES LICENCES

LICENCE CLUB

Socle pour tout licencié en club		part FFBB 2025/2026	part LIGUE 2025/2026	Assurance		
				Option A	Option B	Option C
Licence Club	U12 à Seniors	14,00 €	14,00 €	2,09 €	6,39 €	A ou B +0,50 €
	U7 à U11 / jusqu'au 31/03	14,00 €	14,00 €			
	U7 à U11 / à partir du 01/04	- €	- €			
	MicroBasket	14,00 €	14,00 €			
Licence Club avec Pratique VxE		14,00 €	14,00 €	Gratuit	Gratuit	+0,50 €

Extensions pour pratique en club		2025/2026	2025/2026	Option A	Option B	Option C
Joueur Compétition	U6 à U11	1,00 €	- €	2,09 €	6,39 €	A ou B +0,50 €
	U12 à U15	7,00 €	4,00 €			
	U16 à U18	17,00 €	7,00 €			
	U19 et plus	17,00 €	7,00 €			
Joueur Entreprise	U19 et plus	10,00 €	- €	Gratuit	Gratuit	+0,50 €
Joueur Loisir	U19 et plus	10,00 €	- €			
MicroBasket (coût 6€ reversé au Comité et pas de socle)	U5 et moins	Gratuit	Gratuit			

Extensions prêt T		2025/2026	2025/2026	Option A	Option B	Option C
Joueur Compétition prêt (T)	U7 à U13	Gratuit	Gratuit	2,09 €	6,39 €	A ou B +0,50 €
	U14 à U15	18,00 €	20,00 €	2,09 €	6,39 €	A ou B +0,50 €
	U16 et plus	35,00 €	20,00 €	2,09 €	6,39 €	A ou B +0,50 €

Autorisation Secondaire pour Joueur Compétition en Club		2025/2026	2025/2026	Option A	Option B	Option C
Joueur Compétition AST Compétition	U13	Gratuit	15,00 €	2,09 €	6,39 €	A ou B +0,50 €
	U15	15,00 €	24,00 €	2,09 €	6,39 €	A ou B +0,50 €
	U16 et plus	24,00 €	non autorisé	2,09 €	6,39 €	A ou B +0,50 €
Joueur Compétition AST Entreprise	jusqu'à U18 (inclus)	non autorisé	19,00 €	2,09 €	6,39 €	A ou B +0,50 €
	U19 et plus	19,00 €	24,00 €	2,09 €	6,39 €	A ou B +0,50 €
Joueur Compétition ASP Compétition	jusqu'à U18 (inclus)	Gratuit	24,00 €	2,09 €	6,39 €	A ou B +0,50 €
	U19 et plus	24,00 €	24,00 €	2,09 €	6,39 €	A ou B +0,50 €

Mutation pour tout licencié entre deux clubs		2025/2026	2025/2026	Option A	Option B	Option C
Mutation	jusqu'à U13	Gratuit	Gratuit	2,09 €	6,39 €	A ou B +0,50 €
	U14 et plus	20,00 €	20,00 €	2,09 €	6,39 €	A ou B +0,50 €

LICENCE HORS CLUB

Pratiques	Catégories	2025/2026	2025/2026	Option A	Option B	Option C
Licence hors club Contact BASKET	Toutes	Gratuit	Gratuit	2,09 €	6,39 €	A ou B +0,50 €
Licence hors club Micro Basket	U3 à U5	Gratuit	Gratuit	2,09 €	6,39 €	A ou B +0,50 €
Basket Santé Découverte	Tout âge	Gratuit	Gratuit	2,09 €	6,39 €	A ou B +0,50 €
Licence hors club Juniorleague 3x3	jusqu'à U18 (inclus)	18,00 €	24,00 €			
Licence hors club Superleague 3x3	U19 et plus	33,00 €	24,00 €			
Centre Génération Basket	U7 et plus	Gratuit	Gratuit	2,09 €	6,39 €	A ou B +0,50 €
PASS hors club pour un événement sportif : - jouer 1 Open Start 3x3 - ou participer à 1 Camp Basket - ou jouer Entreprise	jusqu'à U18 (inclus)	2,00 €	24,00 €			
	U19 et plus	5,00 €	24,00 €			
		600,00 €	24,00 €	2,09 €	6,39 €	A ou B +0,50 €
Licence Agent Sportif AGTSP						

CHAMPIONNATS 5X5

DROITS D'ENGAGEMENT

CHAMPIONNATS 5x5			Inscription	Contribution Formation Régionale	Droit à la formation	Fond de développement de l'arbitrage	Droits d'engagement
Seniors division Pré-Nationale		Masculine & Féminine	520,00 €	100,00 €	125,00 €	15,00 €	760,00 €
Seniors division Régionale 2		Masculine & Féminine	360,00 €	75,00 €	125,00 €	15,00 €	575,00 €
Seniors division Régionale 3		Masculine & Féminine	300,00 €	50,00 €	125,00 €	15,00 €	490,00 €
Seniors - Coupe Qualificative d'Occitanie		Masculine & Féminine	- €	- €	- €	- €	- €
U21 Masculine - Championnats		Masculine	50,00 €	- €	75,00 €	15,00 €	140,00 €
U18 - U15 - U13	Régional	Masculine & Féminine	50,00 €	- €	75,00 €	10,00 €	135,00 €
U18 - U15 - U13	Régional 2	Masculine & Féminine	TARIF DEP.	- €	40,00 €	10,00 €	50,00 €

Les droits d'engagement seront facturés par la Ligue Régionale aux équipes. Attention ! Les frais d'inscription pour les équipes Jeunes en Régional division 2 seront facturés par le comité départemental/territorial de l'équipe.

DECOUPAGE DU FORFAIT FINANCIER REGIONAL PAR DIVISION

MONTANT CUMULE POUR LES DEUX EQUIPES POUR UNE RENCONTRE

Division	Frais des Officiels		Frais fixes = Talon				Montant total F.F.R.
	Officiels	s/total FRAIS OFFICIELS	Observations	Ristourne Comité	Ristourne Ligue Frais autres	s/total TALON	
PNF	204,00 €	204,00 €	8,00 €	10,00 €	18,00 €	36,00 €	240,00 €
RF2	194,00 €	194,00 €	8,00 €	10,00 €	18,00 €	36,00 €	230,00 €
PNM	254,00 €	254,00 €	8,00 €	10,00 €	18,00 €	36,00 €	290,00 €
RM2	200,00 €	200,00 €	8,00 €	10,00 €	18,00 €	36,00 €	236,00 €
RM3	194,00 €	194,00 €	8,00 €	10,00 €	18,00 €	36,00 €	230,00 €
RMU21 et RMU21-2	160,00 €	160,00 €	- €	10,00 €	18,00 €	28,00 €	188,00 €
RFU18	150,00 €	150,00 €	- €	10,00 €	18,00 €	28,00 €	178,00 €
RFU18-2	128,00 €	128,00 €	- €	10,00 €	18,00 €	28,00 €	156,00 €
RMU18	150,00 €	150,00 €	- €	10,00 €	18,00 €	28,00 €	178,00 €
RMU18-2	128,00 €	128,00 €	- €	10,00 €	18,00 €	28,00 €	156,00 €
RFU15	140,00 €	140,00 €	- €	10,00 €	18,00 €	28,00 €	168,00 €
RFU15-2	122,00 €	122,00 €	- €	10,00 €	18,00 €	28,00 €	150,00 €
RMU15	140,00 €	140,00 €	- €	10,00 €	18,00 €	28,00 €	168,00 €
RMU15-2	122,00 €	122,00 €	- €	10,00 €	18,00 €	28,00 €	150,00 €
RFU13 et RFU13-2	106,00 €	106,00 €	- €	10,00 €	18,00 €	28,00 €	134,00 €
RMU13 et RMU13-2	106,00 €	106,00 €	- €	10,00 €	18,00 €	28,00 €	134,00 €

COUPES 5X5

DROITS D'ENGAGEMENT

COUPES D'OCCITANIE		Inscription	Contribution Formation Régionale	Droit à la formation	Fond de développement de l'arbitrage	Droits d'engagement
Seniors - Coupe Qualificative d'Occitanie	Masculine & Féminine	- €	- €	- €	- €	- €
U21 Masculine - Coupe d'Occitanie	Masculine	- €	- €	- €	- €	- €
U18 - Coupe Qualificative d'Occitanie	Masculine & Féminine	- €	- €	- €	- €	- €

FORFAIT FINANCIER REGIONAL PAR RENCONTRE

MONTANT IDENTIQUE FACTURE A CHACUNE DES EQUIPES DE LA RENCONTRE

Le forfait financier sera facturé aux équipes après chaque tour de coupe qualificative		2025/2026
Coupe Qualificative Seniors Masculins et Féminins	à chaque tour jusqu'aux quart-de-finale (inclus) arbitrage uniquement	160,00 €
	Demi-finales arbitres et OTM	220,00 €
	Finale arbitres et OTM	280,00 €
Coupe Qualificative U18F et U18M	à chaque tour jusqu'aux quart-de-finale (inclus) arbitrage uniquement	110,00 €
	Demi-finales arbitres et OTM	140,00 €
	Finale arbitres et OTM	180,00 €
Coupe d'Occitanie U21M	à chaque tour jusqu'aux quart-de-finale (inclus) arbitrage uniquement	140,00 €
	Demi-finales arbitres et OTM	165,00 €
	Finale arbitres et OTM	190,00 €

BAREME REGIONAL DES OFFICIELS

Remboursement kilométrique			2025/2026
indemnité kilométrique	par kilomètre	Tarif fédéral	0,40 €

5x5 / Arbitres (indemnité de rencontre)			2025/2026
---	--	--	-----------

Championnats et Coupes

Senior	Pré-National	45,00 €
Senior	Régionale 2 et Régionale 3	40,00 €
Jeunes - Régional / Régional 2	U21	40,00 €
Jeunes - Régional / Régional 2	U18, U15 et U13	35,00 €
Coupes Régionales	Seniors	45,00 €
Coupes Régionales	U21	40,00 €
Coupes Régionales	U18	35,00 €

Rencontres amicales

Rencontre amicale	1ère division Masculine	Tarif fédéral	FFBB / 170,00 € *	FFBB
Rencontre amicale	2ème division Masculine	Tarif fédéral	FFBB / 130,00 € *	FFBB
Rencontre amicale	LFB	Tarif fédéral	FFBB / 110,00 € *	FFBB
Rencontre amicale	NM1	Tarif fédéral	FFBB / 100,00 € *	FFBB
Rencontre amicale	LF2 - NF1 - NM2 - Espoir 1ère division	Tarif fédéral	FFBB / 70,00 €	FFBB
Rencontre amicale	NF2 - NM3 - Espoir 2ème division	Tarif fédéral	FFBB / 55,00 €	FFBB
Rencontre amicale	NF3 - Championnats Elite Jeunes	Tarif fédéral	FFBB / 45,00 €	FFBB
Rencontre amicale	PN		35,00 €	
Rencontre amicale	R2 et R3		30,00 €	
Rencontre amicale	Jeunes : U21		30,00 €	
Rencontre amicale	Jeunes : U18, U15, U13		25,00 €	

5x5 / OTM (indemnité de rencontre)			2025/2026
------------------------------------	--	--	-----------

Championnats et Coupes - 5x5

Senior	Pré-National, Régionale 2 et Régionale 3	30,00 €
Jeunes	U21, U18, U15 et U13	30,00 €
Coupes Régionales	Seniors	30,00 €

Rencontres amicales

Rencontre amicale	1ère et 2ème div. Masculine, LFB	Tarif fédéral	FFBB / 35,00 €	FFBB
Rencontre amicale	NM1	Tarif fédéral	FFBB / 35,00 €	FFBB
Rencontre amicale	NM2, LF2 et Espoir 1ère div. Masculine	Tarif fédéral	FFBB / 25,00 €	FFBB
Rencontre amicale	NM3, NF1, NF2, NF3, Espoir 2ème Div Masc. et Champ. Elite Jeunes	Tarif fédéral	FFBB / 20,00 €	FFBB
Rencontre amicale	PN, R2 et R3		20,00 €	
Rencontre amicale	Jeunes Régionale		17,00 €	

5x5 / Observateur (indemnité de rencontre)			2025/2026
--	--	--	-----------

Arbitres	Pré-National, Régionale 2 et Régionale 3	40,00 €
Arbitres	U21, U18, U15 et U13	Occitanie 40,00 €
OTM	Seniors	40,00 €

BAREME REGIONAL DES OFFICIELS

3x3 / Réf 3x3, Manager d'organisation et Marqueur 3x3

2025/2026

Masters Régionaux & Open Plus Junior League- 3x3

Réf. 3x3	Journée	50,00 €
Réf. 3x3	Soirée ou Demi-journée	25,00 €
Marqueur 3x3	Journée	50,00 €
Marqueur 3x3	Soirée ou Demi-journée	25,00 €

Tournois et Open Plus - 3x3

Réf. 3x3	Open Plus Super League	par tournoi	75,00 €	FFBB
Réf. 3x3	Open Plus Junior League	par tournoi	50,00 €	FFBB
Réf. 3x3	Lite Quest	par tournoi	100,00 €	FFBB
Réf. 3x3	Open de France Super League	par tournoi	200,00 €	FFBB
Réf. 3x3	Open de France Junior League	par tournoi	150,00 €	FFBB
Réf. 3x3	Finale Coupe de France Entreprise	par tournoi	50,00 €	FFBB
Réf. 3x3	Pro League	par tournoi	150,00 €	FFBB
Manager d'Organisation	Open Plus Super League	par tournoi	100,00 €	FFBB
Manager d'Organisation	Open Plus Junior League	par tournoi	50,00 €	FFBB
Marqueur 3x3	Challengers et Women Series	par jour	25,00 €	FFBB
Marqueur 3x3	Open Plus Super League, Lite Quest, Open de France Junior	par jour	25,00 €	FFBB
Marqueur 3x3	Pro League	par jour	25,00 €	FFBB
Marqueur 3x3	Coupe de France Entreprise	par jour	25,00 €	FFBB

DISPOSITIONS FINANCIERES DES OFFICIELS

Pénalités financières forfaitaires pour manque d'inscription d'arbitre en formation

2025/2026

Valeur commune	Pénalité financière	250,00 €
----------------	---------------------	----------

FRAIS DE GESTION ADMINISTRATIFS

Frais de réclamation			Tarif fédéral	2025/2026
Toutes les divisions et coupes <i>Procédure normale</i>	enregistrement	fin de rencontre		80,00 €
	confirmation	sous 24h ouvrables		100,00 €
	TOTAL			180,00 €
<i>Procédure d'urgence et d'extrême urgence</i>		Montant total à verser en une seule fois		180,00 €

Frais de procédure			2025/2026
Demande de nouvelle nationalité de basket-ball		Tarif fédéral	800,00 €
Frais de procédure FIBA payables par le club	- demande de lettre de sortie	Tarif fédéral	250 CHF
	- nouvelle demande de lettre de sortie (en cas de refus)	Tarif fédéral	250 CHF
Cautionnement d'appel disciplinaire		Tarif fédéral	310,00 €
Droit d'appel d'une décision administrative et/ou financière		Tarif fédéral	375,00 €
Frais de dossier d'appel		Tarif fédéral	150,00 €
Appel abusif		Tarif fédéral	250,00 €
Frais de procédure d'un dossier disciplinaire			250,00 €
Communication d'un dossier disciplinaire			Gratuit
Forfait Convention Basket Santé (Confort & Résolution)		Tarif fédéral	100,00 €
Forfait Convention Basket Inclusif		Tarif fédéral	100,00 €
Forfait Convention Basket Tonik (Fitness & Forme)		Tarif fédéral	150,00 €

Dérogations			2025/2026
Demandes validées pour un changement de date et d'horaire <i>(les changements de salle ne sont pas concernés par la tarification)</i>	plus de 45 jours avant		Gratuit
	moins de 45 jours jusqu'à 21 jours		20,00 €
	à titre exceptionnel moins de 21 jours		40,00 €
	Urgence (moins de 7 jours)		80,00 €
Non-réponse à une demande déposée sous le logiciel fédéral (club fautif après le délai)			20,00 €
Changement illicite (sans autorisation)	Seniors	pour chaque club en présence	100,00 €
Changement illicite (sans autorisation)	U21	pour chaque club en présence	80,00 €
Changement illicite (sans autorisation)	U18 F&M	pour chaque club en présence	30,00 €
	U15 F&M	1ère infraction	
Changement illicite (sans autorisation)	U13 F&M	pour chaque club en présence à partir de la 2ème infraction	50,00 €

Transferts financiers			2025/2026
Frais de prélèvement automatique impayé			25,00 €
Règlement tardif des échéances du forfait régional (par semaine de retard) en Senior			50,00 €
Règlement tardif des échéances du forfait régional (par semaine de retard) en Jeunes Régional			30,00 €
Règlement tardif des échéances du forfait régional (par semaine de retard) en Jeunes Régional 2			15,00 €
Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement			40,00 €

INDEMNITES KILOMETRIQUES

Remboursement indemnité kilométrique			2025/2026
Officiel (arbitres, OTM, observateurs - désignés)	par kilomètre	Tarif fédéral	0,40 €
Véhicules des Comités et Véhicules des Collaborateurs			0,40 €
autres personnes			0,26 €

FFBB

FRAIS DE DEPLACEMENT, DE MISSIONS OU DE REPRESENTATION

Effectués par les membres du Comité Directeur Régional dans l'exercice de leurs activités		2025/2026
Chambre	Montant maximum de remboursement	65,00 €
Repas		30,00 €
Remboursement indemnité kilométrique		0,26 €

soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale du samedi 21 juin 2025

PENALITES FINANCIERES

E-Marque V2 / Feuille de marque / Résultats		2025/2026
Non-respect des délais règlementaires d'envoi des données e-Marque V2 ou de la feuille papier	Senior et U21	40,00 €
	Jeunes	20,00 €
Non-respect des modalités e-Marque V2 prévues par l'article 6 des RSG FFBB : - Obligation de l'utilisation d'e-Marque V2 - Mise à disposition d'un support électronique équipé de la dernière version d'e-Marque V2 et conforme à la configuration minimale exigée - Import de la rencontre via le code de rencontre	Senior et U21	20,00 €
	Jeunes	10,00 €
Non-transmission des résultats selon les délais prévus (par l'article 6 des RSG FFBB)		50,00 €

Liste de brûlage		2025/2026
Non-transmission de la liste des brûlé-e-s par rencontre	Senior et U21	50,00 €
	Jeunes	30,00 €
Non-transmission de la liste exhaustive par rencontre	Jeunes	30,00 €

Non-respect de l'obligation d'inscrire au moins 7 joueurs-euses		2025/2026
non-respect de l'obligation sur la FDM (pénalité financière) Tarif fédéral	1ère infraction	50,00 €
	2ème infraction	100,00 €

Statut CF/PN		2025/2026
Pénalité pour charte non-signée Tarif fédéral	première infraction	200,00 €

Rencontre perdue par pénalité		2025/2026
1ère rencontre	Senior et U21	80,00 €
2ème rencontre et suivantes	Senior et U21	160,00 €
1ère rencontre	Jeunes	60,00 €
2ème rencontre et suivantes	Jeunes	100,00 €

Licences non-présentées		2025/2026
Licence manquante	Senior et U21 forfait de 1 à toutes	30,00 €
	Jeunes - Occitanie forfait de 1 à toutes	15,00 €

Résultats		2025/2026
Non-enregistrement sur Internet des résultats avant le dimanche soir	Senior et U21	40,00 €
	Jeunes	20,00 €

Saisie des FT ou FDSR		2025/2026
1ère FT (G1) ou FDSR		- €
2ème FT (G1) ou FDSR		- €
3ème FT (G1) ou FDSR*	(*dossier disciplinaire)	35,00 €
4ème FT (G1) ou FDSR		35,00 €
5ème FT (G1) ou FDSR et suivantes*	(*dossier disciplinaire)	35,00 €
toutes les FT des types : G2 et B		- €

*dossier disciplinaire = ouverture d'un dossier disciplinaire par la C.R. Discipline

Forfaits sportifs			2025/2026	
Forfait simple	1ère et 2ème rencontre	Seniors Pré-National	500,00 €	FFBB
Forfait simple : 1ère rencontre	déclarée au moins 48h avant	Seniors Régionale 2 et 3 et U21	80,00 €	
	non-déclarée ou < 48h		120,00 €	
Forfait simple : 2ème et 3ème rencontre	déclarée au moins 48h avant		160,00 €	
	non-déclarée ou < 48h		200,00 €	
Forfait simple : 1ère rencontre	déclarée au moins 48h avant	Jeunes	60,00 €	
	non-déclarée ou < 48h		100,00 €	
Forfait simple : 2ème et 3ème rencontre	déclarée au moins 48h avant		120,00 €	
	non-déclarée ou < 48h		160,00 €	
Forfait - BRASSAGE DES JEUNES		déclarée au moins 48h avant	60,00 €	
		non-déclarée ou < 48h	100,00 €	
Forfait Coupe Régionale Qualificative		NM2, NM3, NF1, NF2, NF3	3 000,00 €	FFBB
Forfait Coupe Régionale Qualificative		Senior Equipe Dép. ou Rég.	170,00 €	FFBB
Forfait Coupe de France & Régionale		Jeunes	500,00 €	FFBB
Prix du kilomètre aller en cas de forfait		correspondant à 3 véhicules	par km aller	2,40 €
Forfait général -Période 0 : avant la 1ère journée de championnat		Seniors et U21 Pénalités + non-remboursement des droits d'engagements et forfaits régionaux versés jusqu'à la date du forfait général	cf Dispositions	
Forfait général -Période 1 : du début à la moitié de la phase Aller			300,00 €	
Forfait général -Période 2 : de la moitié à la fin de la phase Aller			600,00 €	
Forfait général -Période 3 : du début à la moitié de la phase Retour			900,00 €	
Forfait général -Période 4 : de la moitié à la fin de la phase Retour			1 200,00 €	
Forfait général -Période 0 : avant la 1ère journée de championnat		Jeunes Pénalités + non-remboursement des droits d'engagements et forfaits régionaux versés jusqu'à la date du forfait général	cf Dispositions	
Forfait général -Période 1 : du début à la moitié de la phase Aller			160,00 €	
Forfait général -Période 2 : de la moitié à la fin de la phase Aller			320,00 €	
Forfait général -Période 3 : du début à la moitié de la phase Retour			480,00 €	
Forfait général -Période 4 : de la moitié à la fin de la phase Retour			640,00 €	

Statut du Technicien			2025/2026
Absence de déclaration au moins 15 jours avant la 1ère journée ①		NM3/NF3/NF2	250,00 €
Absence de déclaration au moins 15 jours avant la 1ère journée ①		U15 Elite / U18 Elite - CDF	250,00 €
Absence de déclaration au moins 15 jours avant la 1ère journée		Seniors PN et Régionale Jeunes Régionale	100,00 €
Entraîneur déclaré non-conforme à J-15 du premier match ①		NM3/NF3/NF2	150,00 €
Entraîneur déclaré non-conforme à J-15 du premier match ①		U15 Elite / U18 Elite - CDF	150,00 €
Entraîneur-adjoint déclaré non-conforme à J-15 du premier match ①		U18 Elite - CDF	150,00 €
Entraîneur non-conforme par rencontre ①		NM3/NF3/NF2	200,00 €
Entraîneur non-conforme par rencontre ①		U15 Elite - CDF	250,00 €
Entraîneur non-conforme par rencontre ①		U18 Elite - CDF	500,00 €
Absence ou non-conformité d'un entraîneur-adjoint ①		U18 Elite - CDF	375,00 €
Entraîneur non-conforme par rencontre	Senior	Pré-National	100,00 €
Entraîneur non-conforme par rencontre	Senior	Régionale 2	60,00 €
Entraîneur non-conforme par rencontre	Senior	Régionale 3	40,00 €
Entraîneur non-conforme par rencontre	Divisions Jeunes Régionale (Occitanie) en U21-U18-U15		30,00 €
Entraîneur non-conforme par rencontre	Divisions Jeunes Régionale (Occitanie) en U13		20,00 €
Entraîneur non-conforme (à la fin de saison)	Jeunes - Régional 2	U20-U17-U15	
Entraîneur non-conforme par rencontre	Divisions Jeunes Régionale 2 et 3 en U21-U18-U15-U13		- €

① à titre indicatif

AFFILIATION

Type de structure			Association	Association sous convention	Etablissement
			5x5 + 3x3 + VxE		5x5 + 3x3 + VxE
Nouvelle structure	FFBB		199,00 €	199,00 €	199,00 €
Structure de 50 licenciés ou moins	statistiques saison N-1	FFBB	199,00 €	199,00 €	199,00 €
Structure de plus de 50 licenciés	statistiques saison N-1	FFBB	299,00 €		299,00 €

L'affiliation d'une UNION d'association est gratuite (hors le montant d'un abonnement à la revue).

		Association	Association sous convention	Etablissement
		5x5 + 3x3 + VxE		5x5 + 3x3 + VxE
Durée		1 an	1 an	1 an
Convention		NON	OUI	OUI
Suspension ou retrait d'affiliation		NON		NON
Procédure renouvellement		Via le formulaire édité sur FBI par le Comité Possibilité refus par BF	Pôle Clubs & Territoires Possibilité refus par BF	Pôle Clubs & Territoires

COTISATION COMPLEMENTAIRE REGIONALE

PAS DE COTISATION COMPLEMENTAIRE DE LA LIGUE REGIONALE

ABSENCE A L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA LIGUE

			2025/2026
Clubs de niveau - Seniors Nationaux et Jeunes Nationaux			Association
forfait fixe			200,00 €
prix par licencié	chiffres arrêtés au 31/03		1,00 €

Clubs de niveau - Seniors (PN, R2, R3 et PR) et Jeunes Régionaux			Association
forfait fixe			100,00 €
prix par licencié	chiffres arrêtés au 31/03		1,00 €

Clubs de niveau - Seniors (D2 et D3) et Jeunes Départementaux			Association
forfait fixe			- €
prix par licencié	chiffres arrêtés au 31/03		1,00 €

ABONNEMENT MAGAZINE BASKET-BALL

		2025/2026
FRANCE (METROPOLE ET OUTRE-MER)	FFBB	75,60 €
ETRANGER	FFBB	84,70 €

LOCATIONS

Matériel 3x3 - Toulouse & autres sites de stockage2025/2026

CAUTIONNEMENT OBLIGATOIRE	
Caution Bris et Casse (pour les terrains et les paniers)	2 000,00 €
Caution Rangement (pour les terrains)	1 000,00 €
Caution Tableau d'affichage 3x3 (complet)	950,00 €
Caution Chronomètre des tirs 3x3	370,00 €
Caution Structure Gonflable 3x3	2 000,00 €
Caution Ballon Géant Gonflable	2 000,00 €
Transport	NON COMPRIS

Association affiliée à la FFBB et dépendante de la Région Occitanie

Terrain 3x3 avec panier autolesté	GRATUIT
Terrain 3x3 sans panier	GRATUIT
Terrain 5x5 avec paniers autolestés (dimension : 26x15m)	GRATUIT
Terrain 5x5 sans panier	GRATUIT
Panier MartySport (autolesté)	GRATUIT
Tableau d'affichage 3x3 (complet)	GRATUIT
Chronomètre des tirs 3x3	GRATUIT
Structure Gonflable 3x3	GRATUIT
Ballon Géant Gonflable	GRATUIT

Autre association ou utilisateur	EN FONCTION DE LA DUREE DE LOCATION	de 1 à 8 jours	de 9 à 21 jours	plus de 22 jours
Terrain 3x3 avec panier MartySport		800,00 €	1 200,00 €	1 600,00 €
Terrain 5x5 avec paniers autolestés (dimension : 26x15m)		1 500,00 €	2 200,00 €	2 500,00 €
Terrain 3x3 sans panier		500,00 €	750,00 €	1 000,00 €
Terrain 5x5 sans panier		1 000,00 €	1 450,00 €	1 650,00 €
Panier MartySport (autolesté ou but-remorque)		500,00 €	650,00 €	800,00 €
Tableau d'affichage 3x3 (complet)		200,00 €	300,00 €	500,00 €
Chronomètre des tirs 3x3		100,00 €	150,00 €	250,00 €
Structure Gonflable 3x3		500,00 €	750,00 €	1 000,00 €
Ballon Géant Gonflable		200,00 €	300,00 €	500,00 €

Buts mobiles	uniquement aux associations affiliées	2025/2026
Ancien but GES (MiniBasket et/ou Adultes)	location	GRATUIT
	caution	20,00 €
But Décathlon B900	location	GRATUIT
	caution	400,00 €

Gymnase de la Maison du Basket - Toulouse2025/2026

CAUTIONNEMENT OBLIGATOIRE	
caution du badge (détérioration ou non-restitution au 30 juin de l'année)	30,00 €

Association affiliée à la FFBB

heure gymnase sans éclairage (association affiliée à la FFBB)	7,00 €
unité d'éclairage du gymnase (association affiliée à la FFBB) - 1 unité par minute et par rampe	0,20 €
vestiaire-douche du gymnase (association affiliée à la FFBB)	10,00 €

Autre association ou utilisateur

heure gymnase sans éclairage (autre association ou utilisateur)	10,00 €
unité d'éclairage du gymnase (association affiliée à la FFBB) - 1 unité par minute et par rampe	0,25 €
vestiaire-douche du gymnase (autre association ou utilisateur)	12,00 €

MiniBus2025/2026

CAUTIONNEMENT OBLIGATOIRE	
Caution franchise assurance	1 500,00 €
Caution nettoyage	150,00 €

Association affiliée à la FFBB de la Ligue Régionale

Clubs "support" pour les équipes	U15 Elite (F&M) U18 Elite (M)	forfait 600 kms inclus	115,00 €
		prix du km supplémentaire	0,25 €
Clubs affiliés de la Ligue		forfait 600 kms inclus	150,00 €
		prix du km supplémentaire	0,30 €